



# CANDIDATURE DU PAYS DE REDON ET VILAINE

## A L'AXE LEADER DU FEADER 2007-2013



Février 2008

<b>CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE, DES ENJEUX ET DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL</b>	<b>1</b>
<b>I- Présentation et diagnostic</b>	<b>1</b>
1- CARACTERISTIQUES GENERALES DU TERRITOIRE	1
2- UN TERRITOIRE FRAGILE ET EN MUTATION	2
3- LE PAYS DE REDON ET VILAINE : UN RESEAU D'ACTEURS MOBILISES POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	5
4- DES CONTRACTUALISATIONS AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL COHERENT	6
5- TABLEAU DE SYNTHESE DU DIAGNOSTIC DU PAYS DE REDON ET VILAINE	7
<b>II- Stratégie du GAL : Renforcer la qualité de vie en Pays de Redon et Vilaine : accueillir, accompagner, intégrer</b>	<b>10</b>
1- ANTICIPER ET S'ADAPTER AUX MUTATIONS : LA DYNAMIQUE DU CHANGEMENT	10
2- L'APPORT DE LEADER : UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE ET UNE METHODOLOGIE COHERENTE	13
<b>CHAPITRE 2 : PROCESSUS D'IMPLICATION DES ACTEURS</b>	<b>16</b>
<b>I- L'implication des acteurs locaux dans l'élaboration de la candidature</b>	<b>16</b>
1- UNE CANDIDATURE ELABOREE COLLECTIVEMENT	16
2- UNE INFORMATION RELAYEE PAR DIFFERENTS OUTILS DE COMMUNICATION	18
<b>II- La mise en œuvre et le suivi du projet</b>	<b>18</b>
1- LES PARTENARIATS PUBLIC/PRIVE AU SEIN DU GAL	18
<b>III- Le comité de programmation : l'instance de décision du GAL</b>	<b>19</b>
1- PRISE EN COMPTE DES PRECONISATIONS DE L'EVALUATION LEADER+	19
2- COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION	19
3- LE ROLE DU COMITE DE PROGRAMMATION	21
<b>IV- La diffusion de l'information et la capitalisation d'expériences</b>	<b>21</b>
1- LA DIFFUSION DE L'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	21
2- LA DIFFUSION DE L'INFORMATION A L'EXTERIEUR DU TERRITOIRE	21
<b>CHAPITRE 3 : PLAN DE DEVELOPPEMENT</b>	<b>23</b>
<b>I- Résumé de la stratégie et fiches actions</b>	<b>23</b>
<b>II- Maquette financière envisagée</b>	<b>32</b>
<b>CHAPITRE 4 : LE PILOTAGE DU PROGRAMME</b>	<b>33</b>
<b>I- Structure juridique du GAL</b>	<b>33</b>
<b>II- Organisation du GAL</b>	<b>33</b>
<b>III- Suivi et évaluation</b>	<b>34</b>
1- LE SUIVI DE LEADER	34
2- L'EVALUATION DE LEADER	34
<b>IV- Participation au réseau rural et capitalisation d'expériences</b>	<b>35</b>
1- PARTICIPATION DU GAL AU RESEAU RURAL	35
2- LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LA CAPITALISATION D'EXPERIENCES	36
<b>CONCLUSION</b>	<b>37</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>38</b>

# CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE, DES ENJEUX ET DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

## I- Présentation et diagnostic

### 1- CARACTERISTIQUES GENERALES DU TERRITOIRE

#### 1.1 Une omniprésence de l'eau sur le territoire

Situé à la confluence de sept rivières et d'un canal, le Pays de Redon et Vilaine s'étend sur 1538 km<sup>2</sup> et se distingue par l'omniprésence de l'eau et des marais (10 000 ha), mais également par sa diversité paysagère. A cheval sur trois départements (Ille et Vilaine, Morbihan, Loire-Atlantique) et deux régions (Bretagne, Pays de la Loire), le Pays de Redon et Vilaine est un carrefour de voies de communication, à la fois fluviales, routières et ferroviaires.

#### 1.2 Un territoire en pleine croissance démographique

Le Pays regroupe 55 communes et compte environ 85 000 habitants (recensement 1999 partiellement actualisé en 2005). A dominante rurale, il se caractérise par une densité de population de 55 habitants/km<sup>2</sup> nettement inférieure à la moyenne régionale (106 hab./km<sup>2</sup>). Le Pays est organisé autour de la ville centre de Redon (10 000 habitants) et de multiples communes entre 1 000 et 1 500 habitants organisées autour de pôles relais (Maure de Bretagne, Grand-Fougeray, Pipriac, La Gacilly, Guémené-Penfao). En relative stagnation démographique entre 1990 et 1999 (+ 2,3%), le Pays de Redon et Vilaine voit aujourd'hui sa population croître de façon importante. L'actualisation du recensement de la population par l'INSEE a permis d'enquêter 31 communes entre 2004 et 2006, comme le montre la carte en annexe. Parmi elles, seules trois enregistrent une baisse de la population.

D'une manière générale, la population du Pays augmente sur les secteurs à proximité des grandes agglomérations (Nantes, Vannes, Rennes) ou le long des axes de communication importants. Ce développement démographique est lié à un double phénomène : celui de la fuite des espaces urbains voisins, notamment liée à la pression immobilière, et d'un choix de vie au regard de la qualité de l'environnement. Il s'agit principalement de jeunes ménages avec ou sans enfants, ainsi qu'une part non-négligeable de retraités.

Comme de nombreux territoires à dominante rurale, le Pays de Redon et Vilaine observe aussi un vieillissement général de sa population.

#### 1.3 Un périmètre géographique cohérent



Le périmètre du territoire aujourd'hui concerné par cette candidature est celui du Groupement d'Intérêt Public du Pays de Redon et Vilaine, créé par arrêté interpréfectoral du 13 mars 2002. Il rassemble 55 communes réparties en cinq structures intercommunales :

- ✓ Communauté de communes du Pays de Redon soit 59,8% de la population du Pays
- ✓ Communauté de communes de Pipriac (14,7%)
- ✓ SIVOM de La Gacilly (12%)
- ✓ Communauté de communes de Maure de Bretagne (8,2%)
- ✓ Communauté de communes de Grand-Fougeray (5,1%)

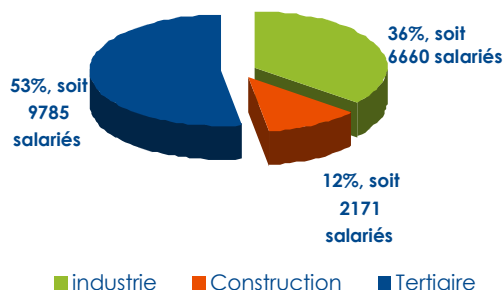
Soit une répartition départementale de la population comme suit :

49,1% de la population est répartie en Ille et Vilaine  
29,7% dans le Morbihan  
21,1% en Loire-Atlantique

## 2- UN TERRITOIRE FRAGILE ET EN MUTATION

### 2.1 Une situation économique fragilisée par le poids de l'industrie

#### Répartition des emplois par grands secteurs d'activité



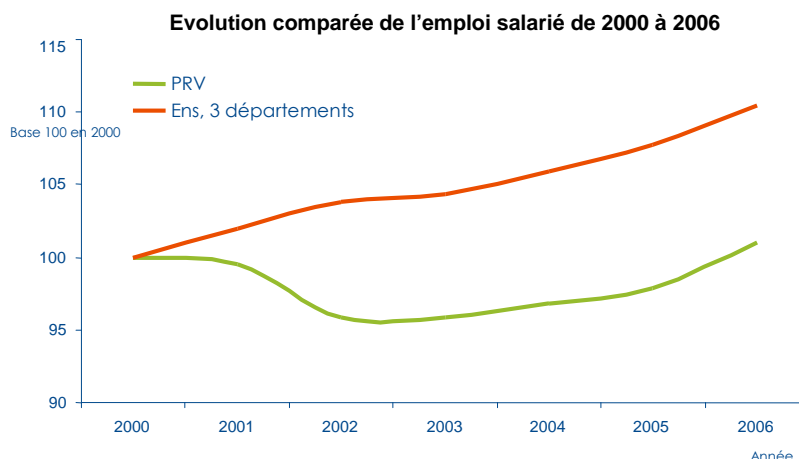
■ industrie ■ Construction ■ Tertiaire

Source : Assedic 2006 ; MEDEFI 2007

Le Pays de Redon compte en 2006 18 616 salariés appartenant au secteur privé hors agriculture et emplois publics. Le secteur industriel est particulièrement prégnant avec 36% des effectifs salariés concentrés essentiellement dans trois secteurs majeurs (voir ci-contre). Cette caractéristique rend l'économie locale particulièrement fragile et soumise aux aléas conjoncturels.

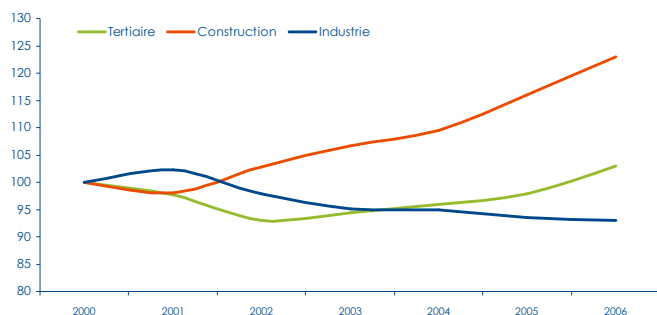
Les trois pôles industriels majeurs sont la chimie-cosmétique (berceau du Groupe Yves Rocher), la sous-traitance automobile (FAURECIA, AFC) et l'électronique (TES, ASTEEL). Malgré un taux de chômage en diminution (6,9%), la situation économique reste fragile et l'emploi précaire.

Entre 2000 et 2006, la croissance de l'emploi salarié sur le Pays de Redon et Vilaine est moins dynamique que sur l'ensemble des trois départements (Ille et Vilaine, Loire-Atlantique, Morbihan). Après une diminution des effectifs salariés entre 2001 et 2003, l'évolution repart à la hausse pour dépasser légèrement en 2006 le niveau de 2000 mais sans rattraper la tendance départementale.



La diminution des effectifs est due à la baisse des effectifs industriels qui, entre 2000 et 2006, perdent 7% soit 497 emplois sur le territoire.

#### Evolution du nombre de salarié par secteur (base 100 en 2000)



	Tertiaire	Construction	Industrie	Total
2000	9 509	1 766	7 157	18 432
2006	9 785	2 171	6 660	18 616
Croissance 2000-2006	3%	23%	-7%	1%

Source : Assedic déc. 2000 et déc. 2006 – Traitement : MEDEFI nov. 2007

A contrario, le secteur de la construction croît de 23%, soit un gain de 405 emplois. La croissance de ce secteur, et plus marginalement celui du tertiaire, permet, à partir de 2003, de compenser partiellement la chute de l'industrie mais ne permet pas un accroissement significatif de l'emploi.

La structure économique se caractérise aussi par une forte proportion d'emplois faiblement qualifiés provoquant une fuite des jeunes diplômés, ceci malgré un fort dynamisme des établissements de formation qui sont reconnus au niveau national en proposant des filières de qualité : analyses biotechnologiques, filières aéronautiques et mécaniques, logistique industrielle, etc.

La problématique de la transmission/reprise risque de fragiliser le tissu des TPE/PME. En effet, 3 500 emplois sont concernés par cette problématique dans les 10 ans à venir.

En matière d'indicateur de richesse, le revenu net moyen par habitant en Pays de Redon et Vilaine demeure faible. En 2006, 53% des foyers fiscaux étaient non imposables contre 48% sur l'ensemble des trois départements et le revenu moyen net imposable était de 18,73% inférieur à la moyenne des trois départements.

La situation de très forte dépendance territoriale avec peu de centres de décisions implantés localement limite la capacité des acteurs du territoire à dynamiser le tissu économique.

### *2.2 Une agriculture encore peu diversifiée*

Au niveau agricole, le Pays de Redon et Vilaine est caractérisé par une augmentation de la taille des exploitations et un emploi salarié en diminution. D'une façon générale, et même si la situation reste assez contrastée selon les secteurs, l'agriculture se fragilise en raison, notamment :

- d'une baisse des exploitants et une tendance au vieillissement des chefs d'exploitations (dans la partie Ille et Vilaine du Pays on compte une baisse de 10% en sept ans des effectifs de chefs d'exploitations.)
- une tendance générale à l'agrandissement des exploitations risquant de déstructurer l'organisation foncière en provoquant un morcellement du parcellaire et une tension sur les droits à produire
- une pression foncière en augmentation due notamment à l'arrivée de nouveaux habitants et au développement de nouvelles infrastructures de transport (2x2 voies, proximité projet aéroport Notre-Dame des Landes). Le territoire se positionne actuellement de manière pro-active sur cette thématique dans le cadre de son SCOT.
- une diversification peu développée : la production laitière est largement majoritaire, les circuits courts peu présents
- de contraintes environnementales fortes sur certains secteurs (marais de Vilaine, Vallée du Don), qui nécessitent un dispositif de mesures agro-environnementales
- d'une mauvaise anticipation par certaines entreprises agricoles de l'évolution des comportements de consommation et des marchés porteurs (l'agriculture biologique représente environ 3% de l'activité agricole du Pays en 2000.)

Cependant, de nouvelles perspectives de développement en matière notamment de diversification de l'activité agricole (vente en circuits courts, élaboration de nouveaux produits) s'offrent aujourd'hui à la profession dans un contexte de péri-urbanisation et d'accroissement des exigences des consommateurs en matière de qualité alimentaire. Les acteurs locaux s'organisent d'ailleurs face à la demande croissante d'approvisionnement en agriculture durable. L'association « De l'assiette aux champs : santés durables » née en 2007 et issue de la réflexion du Conseil de Développement sur les liens entre activités agricoles et environnement est très présente sur le territoire : négociation avec les écoles autour de la mise en place de déjeuners biologiques, réflexion sur un approvisionnement local en produits biologiques et durables, sensibilisation du grand public à la qualité alimentaire... Cette association entraîne d'autres acteurs (groupements d'agriculteurs, chambres d'agriculture, élus) dans sa réflexion et contribue à faire naître une véritable dynamique collective autour des questions sur les circuits courts.

D'autre part, dans le cadre du projet de maison des énergies, une réflexion autour des questions de biomasse et de production d'énergie est à l'étude, et dans laquelle le monde agricole peut tenir une place importante.

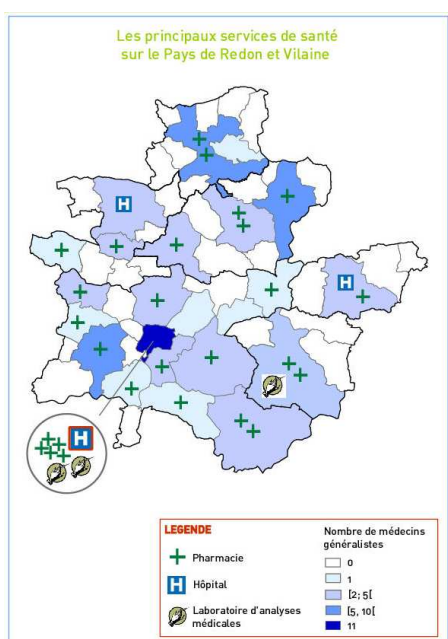
### *2.3 Des services à la population lacunaires et de plus en plus sollicités*

Le Pays de Redon et Vilaine doit être attentif à la qualité de l'offre de ses services à la population. Le diagnostic sur l'état des services effectué par le Conseil de Développement en 2007 met en évidence une offre de services méconnue de la population, souvent du à un déficit d'informations. Cela est particulièrement vrai en matière de transports où des initiatives ponctuelles reflètent de réelles difficultés

de déplacement. Le diagnostic réalisé dans le cadre du SCOT souligne le peu de cohérence des transports par autocar et l'absence d'intermodalité dans l'offre de transports collectifs. Avec une offre intra urbaine se limitant à la ville de Redon, les déplacements sont difficiles surtout pour les populations fragilisées. Bien qu'il existe certains réseaux de Transports à la Demande comme le réseau Abeille (Conseil Général 44) qui dessert la partie Loire-Atlantique ou certains services de transports collectifs de proximité (un jour par semaine), l'ensemble des modes de transports souffre d'un manque de lisibilité souvent accru par l'interdépartementalité.

Ce diagnostic révèle également la sur-sollicitation des services de gardes d'enfants, notamment pour la petite enfance qui sont très limités. Même si des modes de gardes complémentaires se mettent en place, des besoins croissants se font sentir (notamment avec le prise en compte des horaires atypiques) et un effort est à fournir, non seulement parce que la présence d'une offre de garde diversifiée conditionne l'accès à l'emploi des femmes (elle a été identifiée comme un important frein périphérique à l'emploi sur le territoire) mais aussi l'attractivité du territoire face à l'arrivée de nouvelles populations.

La question de la santé est quant à elle très préoccupante. En matière d'offre de santé, le Pays de Redon et Vilaine se situe parmi les territoires les plus défavorisés de Bretagne.



Les équipements médicaux sont peu représentés ou bien mal répartis comme le montre la carte ci-contre. Bien que connaissant une légère augmentation (+ 4,9% entre 1999 et 2005), le nombre de médecins reste insuffisant sur le territoire. Par conséquent, les médecins généralistes ont une très forte activité par rapport à la moyenne des départements. L'avenir quant à la présence des services de santé place le territoire en alerte entre les cessations d'activité sans reprise ou l'affaiblissement de certaines spécialités.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que l'état de santé général de la population du Pays se révèle défavorable et que le territoire observe une tendance au vieillissement de sa population.

Face à ces constats, les acteurs locaux coordonnent leurs actions conjointement avec le centre hospitalier de Redon dont le rôle et les activités restent à conforter.

#### 2.4 Un territoire culturellement et touristiquement attractif

Bien connu pour le dynamisme de sa culture locale, très ancrée dans la population, le Pays de Redon et Vilaine est riche d'un très important tissu associatif, à la fois culturel (Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine, Ciné Manivel, ...), socio-éducatif (Fédération d'Animation Rurale) et sportif qui a contribué à enrichir son identité et donne lieu très régulièrement à de nombreuses manifestations (Bogue d'Or, Parade de Pays, Festival photo européen Hommes et Nature). Le Pays est également connu pour la qualité de son patrimoine naturel et culturel qui permet de nombreuses activités récréatives (visites guidées, randonnées, VTT, aviron, canoë, pêche...).

Thème central des programmes Leader II et Leader+, la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel a contribué à maintenir un cadre de vie préservé, favorisant d'ailleurs l'attractivité du Pays. Ainsi, le programme Leader+ a contribué au positionnement touristique du territoire, en faisant émerger le Pays de Redon et Vilaine comme une destination touristique de week-end et de courts séjours, à destination d'une clientèle de proximité issue des grandes agglomérations voisines. Cette dynamique s'appuie sur des outils durables de valorisation et d'interprétation du patrimoine, ou par le soutien à la réalisation d'événements culturels majeurs. Ces actions ont été complétées de façon concomitante dans le cadre du Contrat de Pays 2000-2006 par la réalisation de grandes infrastructures culturelles telle que le cinéma associatif Manivel, plusieurs médiathèques communautaires, des salles de spectacles qui permettent désormais de proposer une offre culturelle de qualité aux habitants, en lien avec la dynamique associative.

L'activité touristique reste cependant toujours à améliorer, notamment parce que les capacités d'accueil stagnent (seulement un hôtel construit entre 2003 et 2007 soit quatre chambres). C'est de ce constat que le Pôle d'Excellence Rurale « Natura Loisirs » a été développé pour mettre en œuvre une série d'actions destinée à développer l'offre d'hébergement touristique et de nouvelles activités de loisirs autour de la nature.

### *2.5 Des paysages diversifiés à préserver*

Le Pays de Redon et Vilaine se caractérise par des éléments paysagers diversifiés notamment des zones humides et marais (les marais de Vilaine sont reconnus comme Site d'Importance Communautaire au titre de Natura 2000), des cours d'eau et étangs, des boisements de feuillus et conifères et des zones de landes (humides, sèches, rases, buissonnantes), un grand site naturel (Basse Vallée de l'Oust), des Zones d'Intérêt Ecologique, Floristique et faunistique (ZNIEFF) largement réparties sur le territoire, ainsi que plusieurs espaces naturels sensibles départementaux. Malgré l'existence de protections contractuelles et foncières sur les espaces les plus remarquables, la viabilité des écosystèmes du Pays n'est pas assurée en raison des menaces de dégradation comme l'abandon des pratiques traditionnelles de gestion, la banalisation des essences boisées et la dégradation de la qualité des eaux. Les corridors écologiques sont eux aussi menacés par la fragmentation due à l'urbanisation. Les actions entamées ces dernières années grâce au SAGE Vilaine devront être complétées notamment par des actions de protection foncière des espaces naturels qui seront définies dans le cadre du SCOT en cours d'élaboration.

## **3- LE PAYS DE REDON ET VILAINE : UN RESEAU D'ACTEURS MOBILISES POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

### *3.1 La charte de territoire et le Conseil de Développement*

Le Pays de Redon et Vilaine a procédé à la révision de la Charte de Territoire 2000-2006 entre octobre 2005 et janvier 2006. Cette nouvelle charte traduit la vision partagée du territoire, de son évolution souhaitée et des moyens à mettre en place pour y parvenir pour la période 2006-2012. Elle a vocation à fédérer l'ensemble des acteurs privés et publics du Pays et par conséquent elle a été élaborée en associant les forces vives du territoire : élus, associatifs, professionnels, citoyens habitants du Pays soit plus de 350 personnes au total. Les enjeux de développement du territoire ont été dégagés lors des Universités de Pays, organisées à Redon en 2005 et trois axes majeurs ont été déclinés :

- ✓ organiser un espace harmonieux et solidaire
- ✓ proposer une offre de service de qualité
- ✓ développer une économie dynamique et novatrice

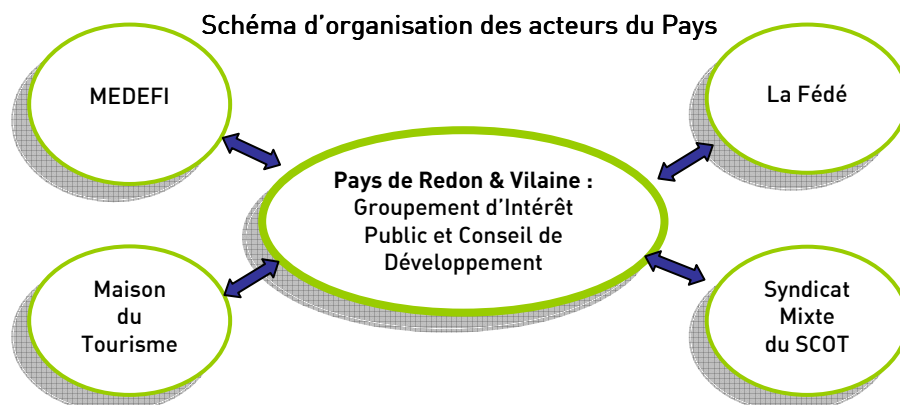
Le Conseil de Développement du Pays de Redon et Vilaine a participé activement à la révision de la charte. Très dynamique et présent sur le territoire, il se compose de représentants associatifs, de chefs d'entreprises, de citoyens "motivés" ainsi que d'élus (maires). Depuis mars 2006, le Conseil de Développement du Pays de Redon et Vilaine s'organise en quatre commissions thématiques :

- ✓ environnement, préservation des espaces naturels et activités agricoles
- ✓ services et équipements de proximité
- ✓ organisation et gestion de l'espace
- ✓ pôle économique compétitif et attractif

La commission est le lieu de concertation sur des thématiques larges. Elle valide et accompagne les groupes de travail qui se mettent en place. La réflexion de ces groupes doit permettre d'aboutir à une analyse, une étude, des propositions, des animations, des projets, des expérimentations, etc. Actuellement, huit groupes de travail se réunissent régulièrement et le contenu de leur réflexion est transmis aux acteurs du territoire (élus, associatifs, entreprises) qui peuvent décider de traduire les propositions dans des programmes d'actions opérationnels. La synergie est ainsi très forte entre les élus et les membres du Conseil de Développement.

### 3.2 L'organisation des acteurs en Pays de Redon et Vilaine : une longue tradition partenariale

Bien que situé sur trois départements et deux régions, le Pays de Redon et Vilaine s'est construit une identité communautaire forte. Dès 1969, les acteurs locaux décident d'organiser ce territoire considéré comme "une région naturelle avec une communauté d'intérêts". De cette première forme d'organisation est née la dynamique locale et le paysage socio-culturel et économique que nous connaissons aujourd'hui et qui se traduit dans le schéma suivant :



- ✓ **la MEDEFI** : Maison de l'Emploi, du Développement, de la Formation et de l'Insertion : créée fin 2006, cette structure a pour objectif de coordonner les politiques d'animation économique, d'emploi et de formation du Pays en collaboration avec les principaux acteurs de ces secteurs (clubs d'entreprises, élus, consulaire, entreprises, collectivités locales).
- ✓ **la Maison du Tourisme** : structure en charge de la promotion, de la communication et du développement de l'offre touristique.
- ✓ **le Syndicat Mixte du SCOT** : c'est l'outil de conception, de suivi et de mise en œuvre de la stratégie intercommunale d'organisation des espaces dans une optique de développement durable.
- ✓ **la Fédération d'Animation Rurale (la Fédé)** : créée dans les années 70 pour structurer des foyers de jeunes, cette association de Pays œuvre pour le développement et l'organisation de l'animation dans le secteur associatif.

Ces quatre structures sont issues de la concertation, de la tradition de partenariat et de travail en commun qu'ont acquis les acteurs locaux et contribuent activement à l'organisation territoriale du Pays de Redon et Vilaine.

D'autre part, le Pays travaille étroitement avec une multiplicité de partenaires, institutionnels ou non : les trois Conseils Généraux et les deux Conseils Régionaux, l'État par l'intermédiaire de la Sous-Préfecture de Redon et de la cellule de coordination administrative ainsi que ses services déconcentrés, l'Institut d'Aménagement de la Vilaine, chargé de la gestion du bassin de la Vilaine, les chambres consulaires et les associations locales dans le domaine de la culture, de l'enfance/jeunesse, de la santé, de l'économie sociale et solidaire et de l'environnement.

## **4- DES CONTRACTUALISATIONS AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL COHERENT**

### 4.1 Bilan des actions de contractualisations

Au 31 décembre 2006 prenait fin la première phase de contractualisation depuis la création du Pays. Ce sont en tout neuf dispositifs qui ont été gérés et/ou animés par l'équipe du Pays pour un total de 169 actions représentant un montant de 6.347.100,39€ de subventions. Le bilan détaillé de cette période de contractualisation est présenté en annexe.

Le Pays de Redon et Vilaine a contractualisé durant cette période avec différents partenaires :

- ✓ **Les collectivités territoriales** : Contrat de Pays Bretagne, PRAT : Programme Régional d'Aménagement du Territoire, Contrat Régional de Développement de la Région Pays de la Loire, Programme Global de Développement Loire-Atlantique, Fonds Pays Ille et Vilaine, Convention de partenariat Morbihan.
- ✓ **L'Etat** : Contrat de Plan Etat/Région
- ✓ **L'Union Européenne** : Leader 2, Leader+, Interreg IIIB Arc Atlantique, ODESCA

Ces procédures ont permis de mobiliser des volumes financiers importants destinés à la réalisation d'équipements structurants de services ou à vocation économique. En octobre 2006, le Pays a entamé une nouvelle contractualisation avec la Région Bretagne sur les bases de l'actuelle charte de territoire. Cette étape a été l'occasion de travailler avec les acteurs locaux, notamment avec le Conseil de Développement, sur les trois chantiers fédérateurs qui illustrent les vocations du Pays c'est-à-dire le développement d'une économie dynamique et novatrice par une stratégie de filières, l'accueil de nouveaux habitants et enfin l'organisation d'un espace équilibré et respectueux de l'environnement. Le Contrat de Pays Bretagne doit être un des outils permettant de mener à bien ces trois chantiers mais **les élus ont souligné qu'une démarche plus affirmée autour de l'accueil et de l'intégration des nouveaux habitants devait être mise en œuvre** pour répondre au phénomène du développement démographique constaté depuis cinq ans. La définition d'une convention territoriale est d'ailleurs en cours d'élaboration dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013 et la priorité est donnée à l'amélioration de l'offre de services à la population.

#### 4.2 Le programme Leader+ : une réelle plus-value pour le territoire

L'évaluation du programme Leader+ réalisée à la mi-2007 a permis de mettre en évidence de réels apports (cf. synthèse de l'évaluation finale en annexe) :

- ✓ l'émergence d'une dynamique collective d'acteurs dans le domaine de la valorisation du patrimoine qui a très largement bénéficié au secteur associatif (61% de maîtres d'ouvrages privés sur 112 projets réalisés)
- ✓ la réalisation de projets d'ampleur tel le festival international de la photo nature et paysage à la Gacilly, ou bien trois années de campagne de communication touristique qui ont contribué à une meilleure identification du territoire et une amélioration de sa perception extérieure
- ✓ la réalisation de projets expérimentaux, qui ont permis de dépasser le cadre réducteur des « vieilles pierres » et de démontrer que de la valorisation des ressources pouvait émerger des dynamiques innovantes
- ✓ un effet levier : pour 1€ de Feoga dépensé, 1€ 55 de contreparties ont été mobilisées.
- ✓ une exigence de qualité grâce à la mise en place de critères sélectifs
- ✓ une émulation des acteurs locaux grâce au travail et à la confrontation public/privé du comité de programmation
- ✓ des expériences de coopération interterritoriale et transnationale enrichissantes qui ont permis une ouverture du territoire sur l'extérieur et sont un atout supplémentaire en termes d'échanges pour les animateurs touristiques et culturels du territoire.

Le programme Leader+ a véritablement donné naissance à des dynamiques qui perdurent aujourd'hui et complétées par des actions de plus grande ampleur financées dans le cadre des politiques contractuelles des collectivités. Il a permis en grande partie de rendre le territoire attractif et de favoriser une image de territoire dynamique et agréable à vivre.

Cependant, il est nécessaire de continuer à mobiliser et à entretenir les acquis de Leader pour pouvoir les diffuser auprès d'autres secteurs du développement local, notamment ceux qui sont mis en exergue dans le présent appel à projet.

### 5- TABLEAU DE SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DU PAYS DE REDON ET VILAINE

ORGANISATION ADMINISTRATIVE/ GOUVERNANCE LOCALE	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ un partenariat public/privé favorisant l'émergence de projets</li> <li>✗ un Conseil de Développement dynamique</li> <li>✗ des programmes et financements cohérents et articulés entre eux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ une culture de l'évaluation pas encore systématisée</li> </ul>
ENJEUX	
<p><i>A traiter à l'échelle du Pays</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Poursuivre l'articulation des différents programmes</li> <li>✗ Améliorer la communication et la lisibilité des actions réalisées</li> </ul>	<p><i>Portés par le GAL</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Renforcer la coopération entre acteurs et territoires</li> <li>✗ Renforcer l'implication des acteurs dans la réalisation des opérations</li> </ul>

ECONOMIE	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>* une forte spécialisation industrielle</li> <li>* un savoir-faire industriel ancien</li> <li>* un positionnement stratégique au cœur du triangle Nantes, Vannes, Rennes</li> <li>* un taux de chômage en diminution</li> <li>* un dynamisme de l'économie sociale et solidaire</li> <li>* un pôle de formation et des effectifs importants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* une forte dépendance territoriale</li> <li>* une prégnance de l'interim</li> <li>* un accroissement de la précarité et une faiblesse des revenus</li> <li>* une répartition sectorielle des emplois très inégalitaire entre les sexes</li> <li>* éparpillement des structures dans le champ de l'emploi/formation</li> <li>* un problème de transmission des entreprises artisanales</li> </ul>
ENJEUX	
<p style="text-align: center;"><b><i>A traiter à l'échelle du Pays</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Structurer le développement économique autour de pôles de compétences</li> <li>* Favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi</li> <li>* Accompagner le développement, la création, la transmission et la reprise d'activités</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b><i>Portés par le GAL</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Appuyer la création et le maintien d'activités dans les filières émergentes (éco-construction, éco-habitat, éco-industrie, nouvelles énergies)</li> <li>* Dynamiser le tissu économique en favorisant l'innovation</li> <li>* Renforcer les compétences</li> </ul>

AGRICULTURE	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>* des terroirs diversifiés</li> <li>* un outil de collecte et de transformation à proximité</li> <li>* des installations dynamiques</li> <li>* des opérations agri-environnementales réussies</li> <li>* une progression de l'agriculture biologique</li> <li>* un SCOT en cours d'élaboration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* un agrandissement des exploitations</li> <li>* une diversification peu développée</li> <li>* un caractère très productif de certaines exploitations</li> <li>* une pression foncière en augmentation</li> <li>* un métier peu ouvert vers l'extérieur</li> <li>* des chefs d'exploitations âgés</li> <li>* peu de sensibilisation aux énergies renouvelables</li> <li>* des contraintes environnementales fortes</li> <li>* des outils de transformation insuffisants</li> </ul>
ENJEUX	
<p style="text-align: center;"><b><i>A traiter à l'échelle du Pays</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Maintenir et dynamiser l'élevage dans les zones humides</li> <li>* Protéger la ressource en eau par une gestion qualitative sur le territoire</li> <li>* Réduire les effets destructurants de l'agrandissement des exploitations</li> <li>* Organiser la coexistence des activités agricoles avec les nouveaux arrivants</li> <li>* Diversifier les productions</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b><i>Portés par le GAL</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Encourager une agriculture de proximité et respectueuse de l'environnement</li> <li>* Favoriser la sensibilisation et la communication avec le grand public pour une meilleure coexistence</li> </ul>

SERVICES	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>* une accélération de la croissance démographique qui augmente les besoins en services</li> <li>* un territoire accessible (construction de voies rapides, gare TGV)</li> <li>* un développement des transports à la demande</li> <li>* accueil scolaire et péri-scolaire bien développé</li> <li>* des structures d'accompagnement aux personnes âgées assez présentes</li> <li>* de nombreuses initiatives en matière de prévention santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* un manque d'informations sur les services disponibles</li> <li>* des déplacements difficiles dus à un manque d'offre de transports et un manque de cohérence dans l'organisation de l'offre</li> <li>* une absence d'intermodalité dans l'offre de transports collectifs</li> <li>* une gare TGV pas assez exploitée</li> <li>* une offre de services sociaux déséquilibrée devant une arrivée massive de population</li> <li>* un manque de structures d'accueil pour la petite enfance</li> <li>* une très faible densité de l'offre de santé</li> <li>* une offre de services dédiée aux personnes âgées insuffisamment adaptée aux besoins futurs</li> <li>* un manque de coordination dans les actions des trois départements</li> </ul>
ENJEUX	
<p style="text-align: center;"><b><i>A traiter à l'échelle du Pays</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* <i>Dynamiser l'offre de services aux personnes</i></li> <li>* <i>Relever le défi santé</i></li> <li>* <i>Maintenir et harmoniser les services publics de proximité</i></li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b><i>Portés par le GAL</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* <i>Permettre à tous un accès aux services existants et à venir</i></li> <li>* <i>Décloisonner les acteurs et services de la santé</i></li> </ul>

ENVIRONNEMENT	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>* des paysages diversifiés</li> <li>* des espaces naturels protégés (ZNIEFF, Natura 2000, sites inscrits et classés)</li> <li>* richesse de la faune et de la flore</li> <li>* de nombreuses actions en cours pour protéger l'eau et son milieu</li> <li>* une prise de conscience des enjeux environnementaux notamment dans les actions de développement économique</li> <li>* la constitution du SCOT à l'échelle du Pays</li> <li>* un programme Interreg IVB « ForestClim » pour développer des actions de sensibilisation sur le réchauffement climatique et la biodiversité</li> <li>* mise en place d'une Maison des énergies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* une menace de mitage de l'habitat</li> <li>* des conflits d'usage des ressources en eau</li> <li>* banalisation des plantations et essences boisées</li> <li>* des pratiques agricoles parfois peu respectueuses des écosystèmes marécageux</li> <li>* une urbanisation croissante</li> <li>* des phénomènes naturels pouvant impacter fortement le territoire (inondations, ...)</li> </ul>
ENJEUX	
<p style="text-align: center;"><b><i>A traiter à l'échelle du Pays</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* <i>S'engager sur la qualité environnementale</i></li> <li>* <i>Sensibiliser et s'éduquer au développement durable</i></li> <li>* <i>Garantir une répartition équilibrée et harmonisée des espaces</i></li> <li>* <i>Placer l'environnement au cœur des démarches de développement local</i></li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b><i>Portés par le GAL</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* <i>Eco-responsabiliser les citoyens et favoriser les comportements éco-responsables</i></li> <li>* <i>Faire connaître et reconnaître la qualité environnementale du territoire</i></li> </ul>

TOURISME/LOISIRS/CULTURE	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>* un environnement naturel de qualité pour une offre touristique et de loisirs diversifiée</li> <li>* un patrimoine bâti de caractère réparti sur l'ensemble du territoire</li> <li>* un réseau de voies navigables pour un tourisme fluvial</li> <li>* un dynamisme culturel avéré (nombreuses associations manifestations)</li> <li>* un Pôle d'Excellence Rurale dédié aux actions de développement de l'offre touristique</li> <li>* Pays « Pilote » en matière culturelle au niveau régional</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* une offre d'hébergement touristique déficiente en qualité et quantité</li> <li>* une image encore parfois négative</li> <li>* pas d'offre agro-touristique</li> <li>* difficultés de pérennisation des actions culturelles</li> <li>* organisation associative parfois fragile, notamment financièrement</li> <li>* une diversité de l'offre culturelle à renforcer dans certains domaines (art contemporain, ...)</li> </ul>
ENJEUX	
<i>A traiter à l'échelle du Pays</i>	<i>Portés par le GAL</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Développer des prestations touristiques de qualité sur l'ensemble du territoire</li> <li>* Développer de nouvelles activités de loisirs liées à un tourisme responsable et nature</li> <li>* Contribuer à l'identification du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Encourager les démarches éco-touristiques</li> <li>* Développer l'accessibilité des sites touristiques aux personnes handicapées et créer une chaîne d'accessibilité « vacances »</li> <li>* Développer l'offre de transports en matière touristique</li> <li>* Mettre en place une politique de soutien aux événements culturels de Pays fédérateurs et générateurs de lien social</li> </ul>

## II- Stratégie du GAL : Renforcer la qualité de vie en Pays de Redon et Vilaine : accueillir, accompagner, intégrer

### 1- ANTICIPER ET S'ADAPTER AUX MUTATIONS : LA DYNAMIQUE DU CHANGEMENT

Jusqu'à la fin des années 90, le Pays de Redon et Vilaine était dans une relative stabilité démographique, voire de perte d'habitants dans certaines communes. Les nouvelles données démographiques ont renversé la tendance. Avec une augmentation de 10% en six ans, un développement démographique non maîtrisé risquerait d'entraîner une forme de déséquilibre tant économique que social. Le Pays de Redon et Vilaine reste aussi particulièrement fragile au niveau de son tissu économique et fortement dépendant des pôles urbains voisins. Ces constats nous ont amené à développer une démarche prospective pour éviter une crise majeure telle que le territoire l'a connue dans les années 70.

Cette démarche part du postulat que le Pays de Redon et Vilaine est connu et reconnu pour sa capacité historique à créer du lien social créatif et solidaire. Qui plus est son environnement naturel plutôt protégé le rend attractif pour une partie de la population en quête d'un cadre de vie privilégié. Mais ces nouvelles populations, si elles doivent en bénéficier, doivent pouvoir participer à sa construction et à son enrichissement, au risque de voir se créer un territoire vidé de son sens. **L'ensemble des acteurs du Pays s'accorde à dire qu'il faut éviter le syndrome du « territoire dortoir » pour lui préférer un « territoire de vie », cadre global de mise en place d'une économie de proximité.**

La stratégie proposée pour l'axe Leader a pour objectif de renforcer ce cadre de vie en développant trois points :

✓ **Accueillir** : il s'agit de mettre en place les outils d'une politique d'accueil dynamique des nouveaux habitants afin de maîtriser les flux, de comprendre leurs besoins pour éviter les déséquilibres économiques, culturels, sociaux et environnementaux qui peuvent à plus ou moins long terme devenir préjudiciables à la qualité de vie et à l'attractivité même du territoire. Outre les nouveaux habitants, le Pays de Redon et Vilaine

doit contribuer à l'accueil de nouvelles activités économiques en anticipant les évolutions à venir de notre territoire en matière d'activités et d'emplois pour justement éviter l'effet dortoir et contribuer au développement de pôles d'emplois de proximité.

✓ **Accompagner** : la mise en place d'une politique d'accueil implique d'être en mesure d'accompagner les évolutions et les mutations en cours notamment dans les domaines économique et social. Accompagner les entreprises à faire face aux mutations industrielles, accompagner les acteurs locaux en matière d'organisation sociale notamment par la mise en place d'une économie de proximité (filiales courtes, services à la population), accompagner la population dans l'évolution de son comportement face aux enjeux environnementaux sont au cœur de la stratégie.

✓ **Intégrer** : pour éviter l'effet dortoir avec une population travaillant et consommant majoritairement dans les grandes agglomérations voisines, il est nécessaire de maintenir et renforcer ce pour quoi le Pays de Redon et Vilaine est reconnu, c'est-à-dire la capacité des acteurs locaux à créer une cohésion sociale, à s'investir dans des actions communes au service de tous mais aussi et surtout favoriser l'implication des nouveaux habitants en imaginant des actions nouvelles qui permettront l'évolution des comportements et l'appropriation de l'identité territoriale.

La stratégie mise en place s'appuie sur une **démarche transversale**. Les conditions de sa réussite impliquent que les acteurs locaux s'engagent dans une chaîne de valeurs partagées, régie par des règles communes définies ensemble. Ces règles doivent être considérées comme des garanties qui viendront nourrir le sens de la démarche Leader.

### *1.1 Renforcer l'attractivité et l'innovation économique du territoire*

Dans un contexte économique local dominé par une forte dépendance industrielle, le Pays de Redon et Vilaine doit repenser son système de production et s'inscrire dans une démarche innovante de renouvellement de son environnement économique. Un véritable projet de développement durable et partagé par l'ensemble des acteurs socio-économiques commence à se dessiner pour conforter et développer des activités économiques concourant à la valorisation de la créativité du territoire et au développement d'emplois nouveaux. En effet, le Pays de Redon et Vilaine doit pouvoir se positionner en pôle complémentaire des grandes agglomérations voisines plutôt que de subir une concurrence accrue et doit contribuer à domicilier des activités et des emplois pour ne plus être dépendant de centres de décisions externes. Cette démarche est née d'une animation prospective proposée en 2005 par le comité de bassin d'emploi (aujourd'hui intégré à la MEDEFI) en coordination avec le Groupement d'Intérêt Public.

Partant du principe que la dépendance énergétique et l'utilisation maîtrisée des bio-ressources vont devenir des enjeux vitaux pour la planète, le Pays doit concentrer ses efforts sur la recherche de l'éco-performance et la stratégie leader vient appuyer la structuration de cette nouvelle économie en filières. Des initiatives émergent de façon dispersée sur le territoire en matière d'éco-construction, d'énergies renouvelables ou encore d'éco-industrie. On observe aussi une importante demande de produits alimentaires locaux qui montre le souci de s'approvisionner localement et incite à la structuration de la filière alimentaire courte. Toutes ces initiatives doivent être coordonnées **afin d'aboutir à terme à la mise en place d'un système productif local permettant ainsi un développement harmonieux et durable du territoire, dans un objectif de création d'activités et d'emplois, et de protection de l'environnement**. En effet, la notion d'économie de proximité placée au cœur de la démarche de filières locales répond aux trois directions vers lesquelles le Pays s'engage :

✓ une direction économique : l'objectif est de valoriser les ressources productives locales et de démontrer qu'elles peuvent être le support d'un développement économique respectueux de l'environnement et créateur d'emplois. En mettant en place des filières locales il est possible de consommer de manière différente et sans doute moins coûteuse à long terme

✓ une direction environnementale : l'objectif est celui de préserver la qualité du cadre de vie et de l'environnement, la qualité de paysages et la biodiversité

✓ une direction sociale : l'objectif est de faire en sorte que l'économie de proximité puisse être un facteur de lien social et d'échange

Ainsi pour atteindre ces objectifs le Pays souhaite soutenir et favoriser les filières locales émergentes telles l'alimentation, le bois-énergie, l'éco-construction ou bien la création de niches économiques valorisant des ressources locales. Certaines entreprises existent déjà sur ces créneaux et il est indispensable de pouvoir les aider à maintenir leur activité en accompagnant leur positionnement sur le marché, en étudiant la

possibilité de mettre en place de nouveaux produits ou bien encore en formant le personnel. Le renforcement de ces entreprises permettra aussi de pouvoir accueillir des activités connexes et **contribuera à la reconnaissance du Pays de Redon et Vilaine comme territoire pilote sur les questions « d'éco-performance ».**

La création d'activité dans de nouvelles filières locales suppose également une réflexion sur les formes que peuvent prendre ces emplois. Le Pays souhaite donc appuyer les nouvelles formes d'emplois qui permettent une mutualisation des moyens au départ et faciliter ainsi le démarrage de nouvelles activités. Ces nouvelles formes d'emplois sont aussi un facteur d'échange et de solidarité entre salariés et employeurs et donnent une dimension sociale à l'économie de proximité. Il s'agit aussi de favoriser la pérennité et la consolidation de ces nouveaux projets en leur permettant de « se tester » et de monter en puissance. Le développement de coopératives d'activités, des associations de portage salarial ou encore de groupements d'employeurs sont donc des pistes à suivre. Le développement d'une économie créatrice d'activité et d'emplois nouveaux devra favoriser la mise en place de services répondants aux besoins de la population et de nouveaux arrivants.

Cette démarche innovante est pensée en complémentarité avec les mutations en cours dans les domaines d'activités traditionnels dans un souci permanent de capitalisation et de retour d'expérience.

### *1.2 Permettre à tous un accès aux services existants et à venir*

Renforcer la qualité de la vie en Pays de Redon et Vilaine, c'est aussi répondre aux manques et besoins mis en relief dans le présent diagnostic en matière de services à la population. Besoins qui parfois existent depuis longtemps en ce qui concerne le domaine du transport par exemple et qui se sont amplifiés ces dernières années avec l'arrivée importante de nouvelles populations, souvent de jeunes ménages. Un des enjeux majeurs du territoire est donc de **dynamiser cette offre de service afin de pouvoir intégrer durablement ces nouveaux habitants et d'en faire des acteurs du territoire.** C'est dans cette logique que s'est développé le schéma de services porté par le Conseil de Développement. Cette question des services couvre de nombreuses problématiques. Aussi, des priorités ont été définies et il est apparu que l'accès à l'information, les services de transports, de garde d'enfants et de santé étaient prioritaires. A ce niveau, le programme Leader s'inscrit donc pleinement dans la stratégie de territoire. L'objectif n'est pas de répondre à toutes les problématiques qui se posent dans le domaine des services à la population mais de se centrer autour de deux aspects majeurs qui contribueront à la mise en place d'une économie de proximité.

#### ✓ Le renforcement de la connaissance et de l'accès aux services :

Comme indiqué précédemment, le secteur des services souffre d'un manque de lisibilité, tant pour les nouveaux habitants que pour les ménages installés. Il s'agit donc de centraliser l'information en la structurant autour de points d'informations services localisés sur les principaux lieux d'ancrage du Pays (communautés de communes par exemple)

#### ✓ L'anticipation des mutations et évolutions démographiques :

Avec le développement exponentiel des grandes agglomérations voisines (le pays de Redon et Vilaine fait par exemple partie de l'aire urbaine de Rennes), le territoire doit anticiper une arrivée importante de jeunes couples ne pouvant faire face à l'inflation dans le secteur immobilier ou bien encore de retraités souhaitant profiter du cadre de vie préservé et calme. Le vieillissement de la population et la lutte contre la désertification médicale sont par ailleurs des problèmes dont les réponses doivent être réfléchies et apportées à l'échelle d'un territoire de vie.

Ces services seront générateurs et vecteurs de **lien social**, élément clef de la stratégie de renforcement de la qualité de la vie en Pays de Redon et Vilaine.

### *1.3 Favoriser le lien entre les habitants et leur cadre de vie*

Renforcer la qualité de la vie en Pays de Redon et Vilaine, **c'est rendre les habitants acteurs, les assimiler à un territoire de vie et favoriser l'évolution des comportements pour maintenir une cohésion sociale sur le territoire.** Un manque de cohérence dans le développement de l'urbanisation, du transport et des déplacements individuels ne favorise pas l'échange et le lien social, et au contraire contribue au phénomène de « territoire dortoir » où la population consomme et travaille en dehors du territoire. En permettant la redécouverte de comportements plus solidaires et responsables, la mise en place d'une économie de proximité peut contribuer à faciliter l'implication des habitants du territoire. C'est pourquoi le Pays de Redon et Vilaine souhaite encourager les actions telles la mise en place de filières courtes (filière bois et filière alimentaire notamment) ou encore des actions favorisant les démarches collectives et solidaires (co-voiturage, accessibilité handicapés, filière gérontologique, etc.), et celle permettant l'implication et

l'intégration des nouveaux arrivants (événements culturels structurants à l'échelle du Pays, animations intergénérationnelles, etc.).

Le Pays de Redon et Vilaine mise sur deux aspects pour développer l'implication citoyenne :

✓ la sensibilisation à la préservation et au changement climatique : contribuant à la prise de conscience collective autour des questions d'écologie, cette thématique consensuelle peut servir de support à une implication de la population locale et à la création de liens entre les habitants.

✓ la création d'outils spécifiques : ces outils peuvent aller de l'appui au développement de « sociotopes », espaces assurant des fonctions sociales et permettant les échanges et la mixité des populations, à la mise en place d'actions de communication permettant de valoriser les initiatives, le dynamisme et l'identité du territoire ou bien encore d'actions spécifiques innovantes d'intégration des nouveaux habitants.

Le préalable est une meilleure connaissance de ces nouveaux habitants par une identification et une analyse de leurs besoins pour le développement d'actions efficaces et centrées sur les attentes locales.

## 2- L'APPORT DE LEADER : UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE ET UNE METHODOLOGIE COHERENTE

### 2.1 Une stratégie Leader en accord avec les objectifs et actions du territoire

En Pays de Redon et Vilaine, depuis maintenant quelques années, les acteurs du territoire ont pris conscience des enjeux autour de la qualité de vie et de l'indispensable stratégie d'anticipation face aux mutations auxquelles nous allons être confrontés (économique, écologique, ...). C'est ainsi que les problématiques des services à la population, des déplacements et du transport, du tourisme, de l'économie ont été revus à la lumière du concept de développement durable et depuis, le territoire a engagé bon nombre d'actions dans cette direction. Le Pays a ainsi été retenu au titre du Pôle d'Excellence Rurale « Natura Loisirs » pour mettre en place une offre de tourisme durable. Il a également été choisi en tant que partenaire d'un programme Interreg IVB intitulé ForestClim qui ambitionne de mettre en place des actions prenant en compte les questions relatives au changement climatique, et enfin, des conventions sont en cours de négociation avec l'ADEME et le Conseil Régional de Bretagne pour la mise en place d'une Maison des Energies et un plan climat territorial.

**Avec l'axe Leader, le Pays souhaite poursuivre et développer des actions qui doivent contribuer à la prise de conscience des futurs enjeux du territoire en s'engageant dans une démarche prospective. La stratégie Leader vient soutenir de façon transversale les objectifs de la charte de territoire en utilisant l'économie de proximité comme effet levier.**

Lors de la préparation de cette candidature les acteurs locaux ont tous insisté sur le fait que le renforcement de la qualité de vie dans le Pays de Redon et Vilaine passait par une stratégie de proximité : proximité des centres de décisions pour recentrer l'activité économique et créer de l'emploi local, proximité des services à la population, proximité des liens entre habitants.

L'apport de Leader se trouve dans la méthodologie qui est proposée. Ainsi Leader doit d'abord être l'outil de mise en place d'étapes préalables et de réflexions globales qui pourront ensuite donner lieu à des projets plus importants financés dans le cadre d'autres programmes territoriaux. Ces réflexions devront se faire dans le cadre d'une dynamique collective d'où l'importance de l'articulation avec le Conseil de Développement du Pays de Redon et Vilaine, particulièrement représentatif du territoire. Ensuite Leader pourra permettre la mise en œuvre d'outils concrets, expérimentaux et innovants conçus pour répondre aux problèmes et besoins identifiés dans le cadre soit d'études préalables, soit de schémas issus de la réflexion du Conseil de Développement.

### 2.2 Objectifs à atteindre et effets attendus

La stratégie Leader a pour but de répondre aux objectifs suivants :

- ✓ appuyer la création et le maintien d'activités et d'emplois dans les nouvelles filières
- ✓ dynamiser le tissu économique et renforcer les compétences
- ✓ soutenir une agriculture de proximité respectueuse de l'environnement
- ✓ renforcer la connaissance et l'accès aux services
- ✓ anticiper les mutations et évolutions démographiques
- ✓ contribuer à garantir l'efficacité des services de santé

- ✓ éco-responsabiliser les citoyens et promouvoir les comportements éco-responsables
- ✓ rendre les habitants acteurs de leur territoire et générer du lien social

L'axe Leader accompagnera des projets présentant une valeur ajoutée territoriale dans une optique d'anticipation des enjeux futurs en contribuant au développement d'une stratégie de long terme impactant directement l'organisation structurelle du Pays. Cette stratégie, ciblée sur le renforcement de la qualité de la vie, est multisectorielle dans la mesure où elle touche à la fois les secteurs de l'économie (artisanat, agriculture, secteur de la production, ...), des services, de l'environnement.

L'axe Leader permettra de:

- ✓ contribuer au renouvellement du tissu économique du Pays de Redon et Vilaine
- ✓ favoriser la domiciliation d'emplois
- ✓ contribuer à la reconnaissance du territoire comme pôle d'éco-performances
- ✓ décloisonner les services pour en améliorer leur qualité
- ✓ maintenir et créer du lien social
- ✓ mettre en réseau les acteurs et renforcer leur implication dans la mise en œuvre d'actions
- ✓ faire du Pays de Redon et Vilaine un territoire au cadre de vie préservé
- ✓ favoriser l'évolution des changements individuels et collectifs pour contribuer à préserver l'environnement et lutter contre le réchauffement climatique

## → Renforcer la qualité de la vie en Pays de Redon et Vilaine

### *2.3 Une stratégie de développement ouverte vers l'extérieur*

Lors du précédent programme, le Pays de Redon et Vilaine a initié des coopérations avec d'autres territoires ruraux. Le territoire souhaite poursuivre la coopération notamment dans trois directions :

- ✓ **le tourisme durable** : dans la continuité de l'action sur la valorisation et la découverte des richesses naturelles du territoire, les acteurs souhaitent mener des actions de sensibilisation et de formation des professionnels du tourisme aux économies d'énergie et à l'éco-habitat et d'une manière plus générale sur l'éco-gestion des structures touristiques existantes. Il s'agit aussi à travers l'action des professionnels du tourisme de sensibiliser la clientèle et conforter l'identité touristique du Pays, fondée sur une nature protégée et un cadre de vie préservé.
- ✓ **le développement des circuits courts de commercialisation** : une coopération peut être envisagée autour de plusieurs actions ayant entre autres comme objectifs la structuration de l'offre de produits fermiers locaux, la mise en place d'actions de sensibilisation à l'alimentation de qualité en restauration collective.
- ✓ **l'éco-habitat et éco-construction** : nous souhaitons au travers de la capitalisation d'expériences entre territoires sur l'habitat durable, faire émerger et valoriser les savoir-faire et structurer une filière économique locale.

Des contacts et plusieurs réunions ont eu lieu avec le Pays de Ploërmel et celui de Pontivy pour le développement d'une action sur le tourisme durable, suite logique du PER mis en place sur le Pays de Redon et Vilaine et de Ploërmel. Le projet se déroulerait sur deux ans et permettrait de mettre en œuvre quatre actions dans un but de sensibilisation des prestataires touristiques.

Par ailleurs, la poursuite de la coopération entre quatre autres territoires (Bretagne et Lettonie) sur la thématique du lin et du tissage est envisagée. La phase préalable dite « de l'idée au projet » a permis de développer le partenariat et d'engager une action commune de communication. Il s'agit de valoriser le patrimoine commun de la Toile et du lin sous des aspects touristiques, économiques et pédagogiques.

Ces actions de coopération, de par la richesse que permettent les échanges et l'ouverture à d'autres territoires, sont considérées comme complémentaires de la stratégie du Pays. Il est possible que ces actions soient amenées à évoluer d'ici à la fin de l'année 2008, en fonction de la nature des opérations à réaliser.

### *2.4 Une articulation locale et régionale*

Cette candidature a été élaborée dans un souci permanent de concertation et de cohérence non seulement avec les autres programmes en cours ou à venir sur le territoire mais aussi et surtout avec les acteurs locaux partenaires du Pays de Redon et Vilaine. La transversalité de la priorité ciblée a permis de consulter et d'associer de nombreux acteurs publics, institutionnels, associatifs qui souhaitent s'investir dans la mise en œuvre de Leader et ainsi contribuer à la réflexion sur le renforcement de la qualité de vie sur ce

territoire. Dans la continuité de l'organisation mise en place dans le cadre de la première charte de territoire, la mise en œuvre de l'axe Leader sur le Pays devra se faire en totale complémentarité avec les contrats à venir. En effet, le Pays de Redon et Vilaine arrive dans une nouvelle phase de contractualisation avec ses partenaires institutionnels : Région Bretagne, départements de Loire-Atlantique et d'Ille et Vilaine, Etat dans le cadre de l'ODESCA et du volet territorial du Contrat de Projet Etat-Région. Dans leur construction, ces futurs contrats s'inscriront pleinement dans la stratégie Pays et par conséquent viendront aussi nourrir et compléter la stratégie Leader. Cette complémentarité recherchée peut être illustrée dans la volonté de mettre en place un seul lieu de programmation des actions et de décision d'attribution des subventions au sein du Pays. L'instauration d'un seul et unique comité de programmation aura pour effet de donner aux acteurs une vision globale de la stratégie territoriale et ceux-ci seront garants de la bonne complémentarité des actions et permettront une optimisation des financements publics.

Le Pays de Redon et Vilaine inscrit sa stratégie Leader dans les priorités régionales définies dans le Document Régional de Développement Rural notamment par sa volonté de mettre en œuvre des actions contribuant au maintien, au développement et à la diversification de l'économie et de l'emploi en milieu rural. **Le Pays a ainsi choisi de mettre l'accent sur l'axe 3 du FEADER relatif à l'économie rurale en soutenant des actions destinées à faire naître des démarches collectives, des réflexions ou des actions autour d'enjeux définis dans le cadre d'instances locales** tel le Conseil de Développement ou la MEDEFI, représentatives de la population et des enjeux du territoire.

Enfin le territoire est aussi soutenu dans sa démarche par les collectivités locales, Conseils Généraux de Loire-Atlantique, d'Ille et Vilaine et du Morbihan, mais aussi par les Conseils Régionaux de Bretagne et Pays de la Loire.

## CHAPITRE 2 : PROCESSUS D'IMPLICATION DES ACTEURS

### I- L'implication des acteurs locaux dans l'élaboration de la candidature

#### 1- UNE CANDIDATURE ELABOREE COLLECTIVEMENT

Le Pays de Redon et Vilaine possède une forte habitude de mobilisation des acteurs locaux lorsqu'il s'agit d'enjeux majeurs pour le territoire. Ainsi l'élaboration de la candidature a commencé très tôt, afin de sensibiliser le maximum de personnes.

Le tableau récapitulatif suivant présente le calendrier et les différentes phases de travail qui ont permis l'élaboration de la candidature.

Date	Type de mobilisation	Objectifs et méthodes utilisées	Public mobilisé
3 octobre 2006	Assemblée Générale du GIP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des futurs fonds européens</li> <li>- Connaître la volonté des élus de s'engager dans un futur programme Leader</li> </ul>	Elus du GIP, membres du Conseil de Développement
5 décembre 2006	Assemblée Générale du GIP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation de la volonté du GIP de candidater au prochain Leader</li> <li>- Validation du schéma organisationnel pour la constitution de la candidature</li> </ul>	Elus du GIP, membres du Conseil de développement
30 janvier 2007	Assemblée de Pays	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan du programme Leader+</li> <li>- Présentation du prochain Leader</li> <li>- Constitution d'un comité de pilotage pour l'élaboration de la candidature du Pays</li> </ul>	Elus, membres du Conseil de Développement, citoyens motivés, représentants du monde associatif, représentants de l'Etat et des collectivités publiques
1 <sup>er</sup> mars 2007	Réunion du comité technique	Préparation du comité de pilotage Leader : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration du diagnostic de territoire sur les bases de la charte de territoire</li> <li>- Recensement des problématiques du territoire</li> </ul>	Techniciens des EPCI
14 mars 2007	Réunion du Comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Apports de compléments et validation du diagnostic de territoire</li> <li>- Détermination des principaux objectifs de Leader</li> <li>- Validation de la méthode de recensement des projets</li> </ul>	Membres du Conseil de Développement, techniciens Chambre consulaire, associatifs, élus

17 avril 2007	Réunion du Comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dessin de différentes priorités ciblées</li> <li>- Travail sur le croisement entre les mesures du FEADER, les aides des collectivités et les problématiques du territoire</li> </ul>	Membres du Conseil de Développement, élus, associatifs
15 juin 2007	Réunion du comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation d'une première priorité ciblée</li> <li>- Définition des 3 axes de travail et de la stratégie</li> </ul>	Membres du Conseil de Développement, élus, associatifs
17 septembre 2007	Inter Conseil d'Administration GIP + Conseil de Développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation de la stratégie Leader</li> </ul>	Elus du GIP et membres du Conseil d'Administration
24 septembre-29 octobre 2007	Phase de repérage : Appel à projet local pour recenser les idées et actions correspondant à la stratégie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Envoi d'un questionnaire à plus de 200 acteurs et organismes locaux</li> </ul>	
29 novembre 2007	Réunion groupe de travail « Méthodes »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définitions des objectifs stratégiques et opérationnels de chaque axe de travail</li> <li>- Analyse des projets recensés</li> </ul>	Membres du Conseil de Développement et techniciens des EPCI
7 décembre 2007	Réunion groupe de travail « Méthodes »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des projets recensés</li> <li>- Construction du plan de développement</li> </ul>	Membres du Conseil de Développement et techniciens des EPCI
12 décembre 2007	Assemblée Générale du GIP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation définitive de la formulation de la priorité ciblée</li> <li>- Validation du plan de développement</li> </ul>	Elus et membres du Conseil de Développement
30 janvier 2008	Conseil d'Administration du Conseil de Développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition du mode d'organisation et des liens entre le GAL et le Conseil de Développement</li> </ul>	
31 janvier 2008	Réunion du Comité de Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail sur le contenu des fiches actions</li> <li>- Définition des critères d'attribution et des objectifs quantifiés</li> </ul>	Membres du Conseil de Développement, élus, associatifs
5 février 2008	Assemblée Générale du GIP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation du contenu de la candidature</li> <li>- Validation de l'organisation et du fonctionnement du GAL</li> </ul>	Elus et membres du Conseil de Développement

En plus des réunions spécifiques destinées à travailler sur le contenu de la candidature et la stratégie du territoire, le Pays de Redon et Vilaine, en tant que GAL Leader+ a été co-organisateur d'une manifestation qui s'est tenue sur son territoire le 9 novembre 2007. Destinée à faire connaître les initiatives originales des territoires ruraux de Bretagne et Pays de la Loire dans le domaine de l'accueil de nouveaux habitants et des services à la population, elle a permis de mobiliser de nombreux acteurs du Pays, venus s'inspirer des expériences présentées et ainsi nourrir la stratégie de territoire du Pays de Redon et Vilaine.

## 2- UNE INFORMATION RELAYEE PAR DIFFERENTS OUTILS DE COMMUNICATION

Les médias locaux font partie des relais d'information du Pays de Redon et Vilaine. Les différentes réunions organisées par le GIP lors de l'élaboration de la candidature ont été l'occasion d'informer le grand public sur les démarches engagées. Le quotidien Ouest-France a fait paraître plusieurs articles sur la démarche Leader.

Le site internet du Pays de Redon et Vilaine est aussi un outil d'information qui a été utilisé pour mettre en ligne les comptes-rendus de réunions et plus largement pour faire le point étape par étape sur l'avancée de la candidature. Poursuivant toujours le même objectif d'informer le plus largement possible, le Pays a systématiquement fait paraître des encarts sur la démarche Leader dans chaque lettre du Conseil de Développement.

## II- La mise en œuvre et le suivi du projet

### 1- LES PARTENARIATS PUBLIC/PRIVE AU SEIN DU GAL

Mis en place lors de la programmation Leader+, le partenariat public/privé a été considéré comme très enrichissant par l'ensemble des acteurs du programme et c'est d'ailleurs ce qui est souligné dans l'évaluation finale Leader+. D'ailleurs, suite à ce constat, le comité local de programmation institué dans le cadre du Contrat de pays Bretagne a été configuré sur le même modèle que le comité de programmation Leader+.

#### 1.1 La cellule d'appui technique

D'une manière générale, le Pays de Redon et Vilaine possède une habitude de travail avec les acteurs privés dans beaucoup de domaines : chambres consulaires, associations locales, MEDEFI, Maison du tourisme, etc. Dans chacun de ses dispositifs, le GIP met en place une structure de pilotage systématiquement basée sur un partenariat public-privé. Pour Leader, le GIP a validé la mise en place d'une cellule d'appui technique basée sur un partenariat public-privé qui sera chargée de recevoir les porteurs de projets et d'analyser les projets sollicitant un financement. Le tableau ci-dessous présente la composition de la cellule d'appui Leader :

Membres permanents	Membres ponctuels (en fonction des sujets traités)	Rôle de la cellule d'appui
Un technicien du GIP	Un représentant de la Chambre d'agriculture	✓ Réception des porteurs de projets ✓ Analyse de la pertinence des actions du projet au regard des travaux des groupes de travail du Conseil de Développement et de la Charte de Territoire ✓ Vérification des critères d'éligibilité ✓ Emission d'un avis provisoire auprès du Comité de programmation
Un technicien du Conseil de Développement	Un représentant de la Chambre des Métiers	
Un représentant élu du GIP	Un représentant de la MEDEFI	
Un représentant du Conseil de Développement	Un représentant par groupe de travail du Conseil de Développement ou un président de Commission du Conseil de Développement	

### 1.2 Le lien entre le GAL et le Conseil de Développement

Comme le montre le point I-1 de ce chapitre, le Conseil de Développement a été étroitement lié à l'élaboration de la candidature Leader. Il en sera de même lors de la mise en œuvre de l'axe Leader sur le territoire notamment grâce au système de groupes de travail qui a été mis en place au sein du Conseil de Développement. Les groupes de travail sont chargés d'analyser un problème, de mettre en place une étude sur un sujet donné ou des animations particulières. Les groupes de travail correspondant à la stratégie Leader feront part de leurs conclusions au GAL. Ils auront connaissance, via la cellule d'appui technique et le comité de programmation des projets déposés dans le cadre de Leader. Ce fonctionnement facilitera la circulation de l'information entre le GAL et la sphère privée.

### 1.3 Le partenariat public-privé dans la conduite des projets

Le rôle du GAL sera de favoriser la mise en réseau des porteurs de projets afin de générer des actions cohérentes et d'éviter un saupoudrage des crédits. D'une manière générale le GAL favorisera des actions issues de démarches collectives menées conjointement entre acteurs publics et privés.

## **III- Le comité de programmation : l'instance de décision du GAL**

### **1- PRISE EN COMPTE DES PRECONISATIONS DE L'EVALUATION LEADER+**

Lors de la précédente programmation, sous Leader+, un certain nombre de constats ont été effectués quant au fonctionnement du comité de programmation :

- ✓ un comité de programmation trop nombreux rencontre des difficultés à obtenir le double quorum
- ✓ la présence trop importante de porteurs de projets parmi les membres peut nuire à la qualité du débat. Si on ne peut éviter que les membres du comité de programmation soient aussi porteurs de projets il faut en revanche en limiter le nombre afin de ne pas créer de situation dans lesquels certains se retrouvent « juge et partie » ou bien soient dans une position plus favorable pour défendre leur projet ou enfin se démobilisent une fois le projet passé
- ✓ la présentation par le porteur de projet ne doit pas se faire lors du comité de programmation afin de ne pas allonger indéfiniment les réunions et participer à une démobilisation. C'est pour cette raison qu'une cellule d'appui a été mise en place.
- ✓ cependant, le comité de programmation ne doit pas devenir une « chambre d'enregistrement » et il est nécessaire de bien différencier les membres du comité et de la cellule d'appui et de veiller à susciter des échanges sur les projets en accueillant des membres issus de milieux divers
- ✓ la mise en place d'outils tels grille de critères ou filtres permet d'aider la prise de décision

### **2-.COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION**

Pour éviter une certaine confusion, notons que le GAL est le territoire sur lequel sera mis en œuvre l'axe Leader. Le GAL et Leader sont portés par le GIP du Pays de Redon et Vilaine. L'instance de décision du GAL est le comité de programmation.

La composition du comité de programmation du Pays de Redon et Vilaine a été entérinée à la fois par le Conseil de Développement et par le GIP. Il est constitué de 50% de personnes publiques et de 50% de personnes privées. Les membres du collège public devront faire partie de l'Assemblée Générale du GIP. De même, le Conseil de Développement a souhaité que les membres du collège privé fassent partie de leur structure. En effet, le Conseil de Développement possédant une grande représentativité sur le territoire, a toute légitimité pour désigner les membres siégeant au comité de programmation.

Au total on compte 20 personnes au sein du Comité de programmation.

Collège privé	Nom	Structures représentées	Nom des suppléants
Président du Conseil de Développement	Monsieur Patrick LE VILLOUX	Coordination des acteurs de l'économie sociale et solidaire Redon et Pays de Redon	A définir
2 Représentants de la commission environnement, espaces naturels et agricoles	Monsieur Hervé LE BOULER	Personne qualifiée Guémené-Penfao (44)	
	Madame MAFFEIS Laurence	Personne qualifiée La Gacilly (56)	
2 Représentants de la commission services et équipements de proximité	Monsieur Joël LE FLOCH	Centre social de Redon Redon (35)	
	Monsieur Joël REGNAULT	CMR Maure-de-Bretagne (35)	
2 Représentants de la commission organisation de l'espace	Monsieur Jean-François LUGUE	Personne qualifiée Redon (35)	
	Monsieur Jacques QUINTON	ATTAC Pays de Redon Redon (35)	
2 Représentants de la commission Pôle économique et attractivité	Monsieur Yves DIVET	CFDT Redon et Pays de Redon	
	Monsieur Jean-Claude AULNETTE	MEDEFI Redon et Pays de Redon	
Chambre d'agriculture (élu)	Monsieur Jean-Luc FOSSE	Représentant des trois chambres d'agriculture	
<b>TOTAL : 10</b>			

Collège public	Nom	Nom du suppléant
2 Représentants de la communauté de communes du pays de Redon	A définir	A définir
2 Représentants de la communauté de communes de Pipriac		
2 Représentants de la communauté de communes de Maure de Bretagne		
2 Représentants du SIVOM de La Gacilly		
2 Représentants de la communauté de communes du Grand-Fougeray		
<b>TOTAL : 10</b>		

Compte-tenu de la proximité des élections municipales et cantonales qui risquent de modifier le contexte politique local, le nom des personnes représentant le collège public n'a pas été mentionné. Le collège des membres privés pourra lui aussi être revu en fonction des résultats à ces mêmes élections.

Concernant les membres consulaires, des représentants issus des trois départements seront nommés. Enfin, les suppléants de chaque membre seront désignés par les structures membres du comité de programmation.

### 3- LE ROLE DU COMITE DE PROGRAMMATION

Le comité sera en charge de :

- ✓ analyser et sélectionner les dossiers dans le respect de la stratégie Leader et de la charte de territoire
- ✓ suivre l'état d'avancement de l'enveloppe financière
- ✓ communiquer sur les actions et la stratégie
- ✓ évaluer le programme

L'organisation et le fonctionnement du comité de programmation fera l'objet d'un règlement intérieur qui devra spécifier :

- ✓ les membres titulaires et leurs suppléants
- ✓ le principe de délibération avec double quorum
- ✓ les modalités et critères de décisions
- ✓ les missions
- ✓ les modalités de présidence
- ✓ la fréquence de réunion

Lors de la première séance du comité, les membres devront désigner le président qui sera chargé de valider les décisions prises en séance.

Comme il a été précisé dans le premier chapitre, pour une meilleure articulation et cohérence entre la stratégie Leader et celle du Pays, les élus ont décidé de ne créer qu'un seul comité de programmation. Ce sont donc les mêmes élus qui statueront sur les dossiers Contrat de Pays et Leader. Le co-financement sera ainsi facilité.

Le GAL s'inscrit donc complètement dans la stratégie et les actions du Pays. L'approche multisectorielle et transversale en est ainsi renforcée.

## IV- La diffusion de l'information et la capitalisation d'expériences

### 1-.LA DIFFUSION DE L'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE

La diffusion de l'information relative à l'axe Leader, à sa stratégie et aux actions financées relève des membres du GAL. En effet, la majeure partie des membres du GAL sont des acteurs issus ou représentant le milieu associatif du Pays de Redon et Vilaine et possèdent une connaissance approfondie du milieu local, ils sont donc des vecteurs d'information très importants. De plus, la proximité avec le Conseil de Développement permet une diffusion rapide de l'information, dans tous les secteurs d'intervention de celui-ci, c'est-à-dire, l'économie, le social, la culture, l'agriculture, l'environnement, etc.

Le GAL s'emploiera également via l'animateur leader à utiliser tous les moyens disponibles pour communiquer et faire connaître la stratégie Leader :

- ✓ médias locaux
- ✓ site internet du Pays : [www.pays-redon-vilaine.fr](http://www.pays-redon-vilaine.fr)
- ✓ lettre d'information du Conseil de Développement et de l'Observatoire du Pays de Redon et Vilaine
- ✓ organisation et participation à des colloques
- ✓ création de documents de communication spécifiques

### 2- LA DIFFUSION DE L'INFORMATION A L'EXTERIEUR DU TERRITOIRE

La diffusion de la stratégie et de l'information autour de Leader, le transfert d'expériences et la capitalisation pourront se faire dans le cadre d'une mise en réseau des animateurs et des GAL comme sous Leader+. En effet, cette mise en réseau a été très fructueuse pour connaître la stratégie et les actions de chaque territoire engagé dans la même démarche mais aussi pour résoudre des problèmes et trouver des solutions adaptées. La mise en réseau des GAL a pu faire évoluer les territoires dans leur pratique

quotidienne du programme Leader et elle a également suscité des coopérations interterritoriales. C'est le cas notamment pour le Pays de Redon et Vilaine qui s'est engagé avec plusieurs autres GAL bretons dans des coopérations, nées de la comparaison des forces et faiblesses et des envies partagées de chacun des territoires.

Cette mise en réseau devra être à l'origine de manifestations territoriales telle celle qui s'est déroulée à Fégréac en novembre 2007 et qui permettent à la fois de mobiliser la population locale mais aussi celles des autres territoires et de provoquer des rencontres qui permettent une appropriation des stratégies et le partage des expériences.

Le Pays de Redon et Vilaine compte sur le Réseau Rural Français pour relayer l'information au niveau national et européen.

## CHAPITRE 3 : PLAN DE DEVELOPPEMENT

### I- Résumé de la stratégie et fiches actions

ENJEUX	OBJECTIFS STRATEGIQUES	FICHES ACTIONS
Renforcer l'attractivité économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer la création et le maintien d'activités et d'emplois dans les nouvelles filières</li> <li>- Dynamiser le tissu économique et renforcer les compétences</li> <li>- Soutenir une agriculture de proximité respectueuse de l'environnement</li> </ul>	N°1 <i>Mettre en place une économie de proximité basée sur l'éco-performance</i>
		N°2 <i>Favoriser l'innovation économique et organisationnelle</i>
Permettre à tous un accès aux services existants et à venir	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la connaissance et l'accès aux services</li> <li>- Anticiper les mutations et les évolutions démographiques</li> <li>- Contribuer à garantir l'efficacité des services de santé</li> </ul>	N°3 <i>Améliorer la connaissance et l'accès aux services</i>
		N°4 <i>Optimiser et diversifier l'offre de service à la population</i>
		N°6 <i>Favoriser le vivre ensemble et faciliter l'intégration des nouvelles populations</i>
Favoriser le lien entre les habitants et leur cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eco-responsabiliser les citoyens et promouvoir les comportements éco-responsables</li> <li>- Rendre les habitants acteurs de leur territoire et générer du lien social</li> </ul>	N°1 <i>Mettre en place une économie de proximité basée sur l'éco-performance</i>
		N°3 <i>Améliorer la connaissance et l'accès aux services</i>
		N°5 <i>Encourager l'éco-responsabilité et faire évoluer les comportements individuels et collectifs</i>
		N°6 <i>Favoriser le vivre ensemble et faciliter l'intégration des nouvelles populations</i>

Le Pays de Redon et Vilaine envisage de mettre en œuvre un certain nombre de dispositifs dont il pourra bénéficier afin de venir co-financer l'axe Leader. Dans un souci de cohérence entre ses dispositifs financiers, il a été décidé que le volet territorial du Contrat de Projet Etat-Région pourra être mobilisé sur les questions relatives à l'information et à l'accès aux services. Par ailleurs, le Pays bénéficie d'une enveloppe relevant du Contrat de Pays Région Bretagne destinée à être mobilisée sur des projets de fonctionnement répondant aux critères de la stratégie de territoire telle qu'elle a été définie dans la Charte. Cette enveloppe ayant été encore peu utilisée, les acteurs locaux ont décidé de l'optimiser en contrepartie publique du Feader. Ajoutons qu'un projet global de lutte contre le réchauffement climatique et la sensibilisation à l'utilisation des nouvelles énergies est en passe d'être mis en place sur le territoire en partenariat avec l'ADEME. Certaines actions émergentes au titre de Leader pourront être co-financées dans le cadre de ce projet global. Enfin, les contrats de territoire de la région Pays de la Loire et du Conseil Général de Loire-Atlantique vont être renégociés en 2009 en fonction notamment de la stratégie Leader. Des contacts ont ainsi été pris avec ces collectivités pour vérifier la possibilité de co-financement des actions détectées.

## Fiche action n°1 : Mettre en place une économie de proximité basée sur l'éco-performance

<b>AXES du FEADER concerné</b>	<b>Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et sylvicoles</b> <b>Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale</b>
<b>Dispositif du PRDH</b>	<b>311, 312, 321, 331, 341A</b>
<b>Objectifs stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer et structurer les filières économiques sur les thèmes de l'éco-industrie, l'éco-habitat et l'éco-construction, nouvelles énergies</li> <li>✓ Favoriser la création d'entreprises dans les nouvelles filières locales</li> <li>✓ Encourager une agriculture de proximité plus respectueuse de l'environnement</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accompagner les nouvelles entreprises sur la définition du produit, du marché</li> <li>✓ Accompagner les entreprises existantes au changement</li> <li>✓ Accompagner la structuration de filières et l'émergence des circuits courts</li> <li>✓ Accompagner la création de nouveaux produits issus de la production agricole</li> <li>✓ Promouvoir les produits locaux</li> </ul>
<b>Effets attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Créer des entreprises de technologies innovantes</li> <li>✓ Développer le savoir faire des professionnels</li> <li>✓ Faire connaître les expériences innovantes du territoire afin d'accueillir et développer des activités sous formes de filières ou clusters</li> <li>✓ Développer l'approvisionnement et la commercialisation locale des produits agricoles, massifier le marché local</li> <li>✓ Développement d'une agriculture économiquement et écologiquement durable afin notamment de mettre en relation l'offre et la demande sur le territoire.</li> </ul>
<b>Investissements et opérations éligibles</b>	<p>Prestations externes : études de positionnement des produits, études d'adaptation au marché, mise en place d'un schéma logistique d'approvisionnement, conseils en organisation.</p> <p>Aménagements de points de vente, communication, marketing</p> <p>Frais de personnel, coûts de conception de nouveaux produits, formations pour une montée en compétence des salariés, aménagements pour la mise en place de points de vente, coûts de communication et d'informations sur les actions, coûts de promotion des produits</p>
<b>Bénéficiaires</b>	<p><b>Désignation</b></p> <p>Associations, entreprises, exploitants agricoles, chambres consulaires, établissements publics, communautés de communes, Pays.</p>
<b>Intensité de l'aide publique</b>	<p>Le financement FEADER intervient dans la limite de 55% du coût total des aides publiques, il ne pourra être sollicité qu'après justification de l'obtention des cofinancements publics nationaux.</p> <p>Dépenses de fonctionnement, salaires et charges : seront prises en considération dans le calcul de la subvention FEADER, les dépenses réellement dédiées à l'action et dont la traçabilité pourra être apportée par le maître d'ouvrage.</p> <p>Le calcul de la subvention est opéré sur le coût H.T. sauf cas particulier lorsque la TVA ne peut être récupérée, remboursée ou compensée.</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><i>Indicateurs de réalisation</i></p> <p>Nombre de micro-entreprises aidées :</p> <p>Nombre de filières mises en place :</p> <p>Nombre d'aménagement de points de vente : 5</p> <p>Nombre d'actions de communication :</p>
<b>Financement FEADER prévu</b>	<b>325 250€</b>

## Fiche action n°2 : Favoriser l'innovation économique et organisationnelle

<b>AXES du FEADER concerné</b>	<b>Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale</b>
<b>Dispositif du PRDH</b>	<b>124,312, 321, 331</b>
<b>Objectifs stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Favoriser l'innovation dans l'emploi et dans la formation</li> <li>✓ Favoriser l'insertion des publics cibles via l'innovation économique et organisationnelle</li> <li>✓ Améliorer l'organisation du tissu économique</li> <li>✓ Favoriser la mise en réseau des acteurs économiques</li> <li>✓ Favoriser le développement de nouveaux partenariats et coopération recherche/entreprises</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Favoriser le développement de nouveaux partenariats et coopération recherche/entreprises</li> <li>✓ Accompagner la structuration et l'organisation des groupements d'employeurs par filière à l'échelle du territoire</li> <li>✓ Développer les niches économiques</li> <li>✓ Accompagner les expériences innovantes portées par des publics cibles</li> <li>✓ Mettre en place d'un observatoire de la transmission/reprise d'entreprises</li> <li>✓ Développer la création de plateformes technologiques</li> </ul>
<b>Effets attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développement de nouvelles formes d'emploi pour publics fragilisés</li> <li>✓ Structuration des groupements d'employeurs par filières d'activités</li> <li>✓ Permettre d'anticiper les problèmes de transmission/reprise d'entreprises</li> <li>✓ Développement de nouvelles micro-activités</li> <li>✓ Mise en réseau des clubs d'entreprises</li> </ul>
<b>Investissements et opérations éligibles</b>	Etudes d'opportunité et de faisabilité, actions de communication, coûts de formation Animation de réseaux, aide au démarrage (frais de structure dans le respect des dispositions du décret sur l'éligibilité des dépenses présentées au co-financement du FEADER)
<b>Bénéficiaires</b>	<p><b>Désignation</b></p> <p>associations, micro-entreprises (sous réserve de rentrer dans un dispositif d'accompagnement), établissements publics, établissements privés sous contrat, chambres consulaires, groupement d'employeurs</p> <p><b>Public cible</b> : femmes éloignées de l'emploi, jeunes faiblement qualifiés, sénior en rupture professionnelle, personnes handicapées</p>
<b>Intensité de l'aide publique</b>	<p>Le financement FEADER intervient dans la limite de 55% du coût total des aides publiques, il ne pourra être sollicité qu'après justification de l'obtention des cofinancements publics nationaux.</p> <p>Dépenses de fonctionnement, salaires et charges : seront prises en considération dans le calcul de la subvention FEADER, les dépenses réellement dédiées à l'action et dont la traçabilité pourra être apportée par le maître d'ouvrage.</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><i>Indicateurs de réalisation</i></p> <p>Nombre de groupements d'employeurs soutenus : 4</p> <p>Nombre de créations de niches économiques : 3</p> <p>Nombre de plate-forme technologique développées : 3</p>
<b>Financement FEADER prévu</b>	<b>155 741€</b>

## Fiche action n°3 : Améliorer la connaissance et l'accès aux services

<b>AXES du FEADER concerné</b>	<b>Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale</b>
<b>Dispositif du PRDH</b>	<b>321,331, 313</b>
<b>Objectifs stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Améliorer l'information pour une meilleure connaissance des services</li> <li>✓ Contribuer au développement et à l'organisation de l'offre de transports pour les habitants et salariés</li> <li>✓ Favoriser la mobilité pour tous</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en place d'un réseau de points d'accueil de proximité regroupant plusieurs services et répondant à des besoins collectifs (numériques, infos transports, services disponibles, etc)</li> <li>✓ Développer un label de qualité « Point Info Services » de Pays.</li> <li>✓ Créer des supports d'information et de communication à l'attention des usagers</li> <li>✓ Créer un schéma de déplacement de Pays comme point de départ d'une réflexion globale sur la mise en place d'une offre de transports</li> <li>✓ Expérimenter la mise en place de services de transports complémentaires pour répondre aux besoins diversifiés</li> <li>✓ Accompagner les actions globales d'aménagement des petits centres urbains aux personnes handicapées</li> <li>✓ Faciliter l'accès aux loisirs des personnes handicapées</li> </ul>
<b>Effets attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Meilleure accessibilité du territoire et des services</li> <li>✓ Mise en place d'une desserte minimum dans toutes les communes</li> <li>✓ Mise en réseau des transports existants en trouvant des complémentarités</li> <li>✓ Réduction des émissions de CO<sub>2</sub></li> <li>✓ Meilleure accessibilité des personnes en situation de handicap aux services et loisirs</li> </ul>
<b>Investissements et opérations éligibles</b>	Etudes de faisabilité, animation, formation, communication, aménagement (petit équipement, acquisition de matériel), développement d'application pour des systèmes d'information (TIC).
<b>Bénéficiaires</b>	<b>Désignation</b> EPCI, communes, entreprises, associations, Groupement d'Intérêt Public
<b>Intensité de l'aide publique</b>	Le financement FEADER intervient dans la limite de 55% du coût total des aides publiques, il ne pourra être sollicité qu'après justification de l'obtention des cofinancements publics nationaux.  Dépenses de fonctionnement, salaires et charges : seront prises en considération dans le calcul de la subvention FEADER, les dépenses réellement dédiées à l'action et dont la traçabilité pourra être apportée par le maître d'ouvrage.
<b>Indicateurs</b>	<i>Indicateurs de réalisation</i> Nombre de points infos services créés : 5 Nombre d'expérimentations de transports soutenus : 5 Nombre d'actions globales d'aménagement ville accessible soutenues
<b>Financement FEADER prévu</b>	<b>264 332€</b>

## Fiche action n°4 : Optimiser et diversifier l'offre de service à la population

<b>AXES du FEADER concerné</b>	<b>Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale</b>
<b>Dispositif du PRDH</b>	<b>321, 331</b>
<b>Objectifs stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Améliorer les services existants ou création de nouveaux services dans les domaines de gardes d'enfants</li> <li>✓ Offrir des réponses au vieillissement de la population</li> <li>✓ Contribuer à garantir l'efficacité des services de santé et améliorer le niveau de santé</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Expérimenter de nouveaux services : service de halte garderie itinérante et de systèmes de gardes à horaires atypiques, à domicile, crèches inter-entreprises, service d'accueil en relais</li> <li>✓ Assurer une meilleure répartition et équilibre des services sur le territoire</li> <li>✓ Mettre en réseau et former les professionnels de la petite enfance</li> <li>✓ Créer un système TIC pour une connaissance immédiate des disponibilités en structures d'accueil</li> <li>✓ Mettre en place des services innovants et adaptés pour les personnes âgées en favorisant la création d'une filière gérontologique</li> <li>✓ Assurer une meilleure coordination et mise en réseau des professions de santé et des acteurs de l'intervention sociale</li> <li>✓ Prévenir et sensibiliser le grand public sur la qualité de l'alimentation, sur les conduites addictives</li> </ul>
<b>Effets attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développement d'une offre diversifiée en termes de mode d'accueil pour la petite enfance</li> <li>✓ Amélioration des indicateurs de santé</li> <li>✓ Décloisonnement des services et meilleure articulation entre les trois départements</li> </ul>
<b>Investissements et opérations éligibles</b>	Etudes de faisabilité, schémas d'orientation, animation, formation, communication, petit équipement, développement d'application pour des systèmes d'information (TIC).
<b>Bénéficiaires</b>	<b>Désignation</b> EPCI, communes, entreprises, associations, Groupement d'Intérêt Public
<b>Intensité de l'aide publique</b>	<p>Le financement FEADER intervient dans la limite de 55% du coût total des aides publiques, il ne pourra être sollicité qu'après justification de l'obtention des cofinancements publics nationaux.</p> <p>Dépenses de fonctionnement, salaires et charges : seront prises en considération dans le calcul de la subvention FEADER, les dépenses réellement dédiées à l'action et dont la traçabilité pourra être apportée par le maître d'ouvrage.</p>
<b>Indicateurs</b>	<i>Indicateurs de réalisation :</i> Nombre d'études réalisées Nombre d'expérimentations modes de gardes Nombre d'actions de prévention
<b>Financement FEADER prévu</b>	<b>331 580€</b>

## Fiche action n°5 : Encourager l'éco-responsabilité et faire évoluer

### les comportements individuels et collectifs

<b>AXES du FEADER concerné</b>	<b>Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et sylvicoles</b> <b>Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale</b>
<b>Dispositif du PRDH</b>	<b>111A, 313,321, 323D, 331,</b>
<b>Objectifs stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sensibiliser le grand public et les professionnels au développement durable et à la protection de l'environnement</li> <li>✓ Promouvoir les opérations concrètes d'économies d'énergies</li> <li>✓ Encourager les démarches éco-touristiques</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en place des projets pédagogiques auprès des publics jeunes</li> <li>✓ Former et accompagner les agriculteurs à l'évolution des pratiques agricoles et à la mise en place de pratiques innovantes</li> <li>✓ Former et accompagner des prestataires touristiques aux pratiques éco-touristiques</li> <li>✓ Sensibiliser la population sur les impacts du réchauffement climatique et contribuer à lutter contre les effets de serre (mise en place d'un plan climat territorial)</li> <li>✓ Mettre en place et rendre visibles les opérations pilotes et expérimentations sur les thèmes d'économie d'énergie et de réduction des déchets</li> </ul>
<b>Effets attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Meilleure prise de conscience environnementale des collectivités, des professionnels et des particuliers</li> <li>✓ Meilleure visibilité des bonnes pratiques.</li> </ul>
<b>Investissements et opérations éligibles</b>	Prestations externes, animation (salaires et charges), communication, formation, petit matériel pour expérimentations en matière d'énergie renouvelable ou gestion des déchets, outils pédagogiques, signalétique...
<b>Bénéficiaires</b>	Communes, EPCI, associations, chambres consulaires, exploitants agricoles
<b>Intensité de l'aide publique</b>	<p>Le financement FEADER intervient dans la limite de 55% du coût total des aides publiques, il ne pourra être sollicité qu'après justification de l'obtention des cofinancements publics nationaux.</p> <p>Dépenses de fonctionnement, salaires et charges : seront prises en considération dans le calcul de la subvention FEADER, les dépenses réellement dédiées à l'action et dont la traçabilité pourra être apportée par le maître d'ouvrage.</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><i>Indicateurs de réalisation :</i></p> <p>Nombre d'actions de sensibilisation et de formations : 15</p> <p>Nombre de projets pilotes et expérimentations soutenues : 7</p>
<b>Financement FEADER prévu</b>	<b>113 740€</b>

## Fiche action n°6 : Favoriser le vivre ensemble et faciliter l'intégration des nouvelles populations

<b>AXES du FEADER concerné</b>	<b>Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale</b>
<b>Dispositif du PRDH</b>	<b>321, 323 E</b>
<b>Objectifs stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mieux appréhender le phénomène de migration et de mutation de la société</li> <li>✓ Faciliter l'intégration des nouveaux habitants</li> <li>✓ Donner une image attractive du territoire</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer des outils de veille et de prospective pour analyser les besoins des nouveaux arrivants et les conséquences de ces arrivées</li> <li>✓ Développer des lieux de rencontres entre population de souche et nouveaux arrivants</li> <li>✓ Soutenir les actions innovantes en matière d'intégration des habitants</li> <li>✓ Développer des outils de communication innovants permettant de valoriser l'identité et le dynamisme du territoire</li> <li>✓ Mettre en place une politique de soutien aux événements structurants à l'échelle territoriale</li> </ul>
<b>Effets attendus</b>	Mieux appréhender le phénomène d'arrivée de nouvelles populations et ses conséquences sur le territoire, favoriser l'intégration des nouveaux arrivants et contribuer à la mixité sociale, éviter l'effet dortoir du à l'arrivée de nouvelles populations « citadines ».
<b>Investissements et opérations éligibles</b>	Etudes, animation, outils de promotion et de communication, manifestations structurantes à caractère culturel, investissement léger (aménagement intérieur, achat de petit matériel)
<b>Bénéficiaires</b>	<p><b>Désignation</b></p> <p>EPCI, communes, associations, chambres consulaires</p> <p><i>Aide aux événements démontrant leur capacité à créer du lien social, aide aux trois premières années uniquement, conditionnée à une réflexion sur la pérennisation du projet. Aide aux lieux ayant a minima une dimension intercommunale et obligation d'un partenariat multiple dans le montage du projet. Frais de structure limités à 10% du coût total éligible.</i></p>
<b>Intensité de l'aide publique</b>	<p>Le financement FEADER intervient dans la limite de 55% du coût total des aides publiques, il ne pourra être sollicité qu'après justification de l'obtention des cofinancements publics nationaux.</p> <p>Dépenses de fonctionnement, salaires et charges : seront prises en considération dans le calcul de la subvention FEADER, les dépenses réellement dédiées à l'action et dont la traçabilité pourra être apportée par le maître d'ouvrage.</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><i>Indicateurs de réalisation :</i></p> <p>Nombre d'actions innovantes en matière d'accueil de la population</p> <p>Nombre d'aides à la création de lieux inter-générationnel et multi-activités soutenus</p> <p>Nombre d'outils de communication soutenus</p>
<b>Financement FEADER prévu</b>	<b>209 150€</b>

## Fiche action n°7 : Assistance technique : Animation et fonctionnement du GAL

<b>AXES du FEADER concerné</b>	<b>Axe 4 : Mise en œuvre de l'approche leader</b>
<b>Dispositif du PRDH</b>	<b>431</b>
<b>Objectifs stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Animer et gérer le dispositif Leader</li> <li>✓ Assurer l'appropriation de la stratégie Leader sur le territoire</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Informer l'ensemble des porteurs de projets des possibilités de financements offertes par Leader en Pays de Redon et Vilaine</li> <li>✓ Mettre en réseau et fédérer les acteurs autour de la stratégie de développement</li> <li>✓ Apporter une assistance technique au montage de projets</li> <li>✓ Assurer la cohérence des actions et la bonne articulation avec les autres dispositifs de financements</li> <li>✓ Evaluer le dispositif</li> <li>✓ Capitaliser les expériences</li> <li>✓ Participer au réseau rural</li> </ul>
<b>Effets attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Emergence de nouveaux projets</li> <li>✓ Appropriation locale de la stratégie</li> <li>✓ Meilleure connaissance des fonds européens</li> </ul>
<b>Investissements et opérations éligibles</b>	Frais de personnel (salaires et charges 1 ETP + 0,8 ETP), déplacements, publicité et communication, prestation externe pour l'évaluation
<b>Bénéficiaires</b>	Groupement d'Intérêt Public du Pays de Redon, structure porteuse du GAL
<b>Intensité de l'aide publique</b>	<p>Le financement FEADER intervient dans la limite de 55% du coût total des aides publiques, il ne pourra être sollicité qu'après justification de l'obtention des cofinancements publics nationaux.</p> <p>Dépenses de fonctionnement, salaires et charges : seront prises en considération dans le calcul de la subvention FEADER, les dépenses réellement dédiées à l'action et dont la traçabilité pourra être apportée par le maître d'ouvrage.</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><i>Indicateurs de réalisation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de projets déposés</li> <li>Nombre de projets réalisés</li> <li>Nombre d'actions de sensibilisation</li> <li>Nombre de journées de participation au réseau : 50</li> <li>Mobilisation des acteurs locaux</li> </ul>
<b>Financement FEADER prévu</b>	<b>264 000€</b>

## Fiche action n°8: Coopération

<b>AXES du FEADER concerné</b>	<b>Axe 4</b>
<b>Dispositif du PRDH</b>	<b>421</b>
<b>Objectifs stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ S'ouvrir vers l'extérieur pour capitaliser les expériences et partager les acquis</li> <li>✓ Consolider les liens existants et les coopérations engagées</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>✓ <b>Engager une ou deux coopération(s) sur au moins un des thèmes pressentis :</b></p> <p><b>le tourisme durable :</b> dans la continuité de l'action sur la valorisation et la découverte des richesses naturelles du territoire, les acteurs souhaitent mener des actions de sensibilisation et de formation des professionnels du tourisme aux économies d'énergie et à l'éco-habitat et d'une manière plus générale sur l'éco-gestion des structures touristiques existantes. Il s'agit aussi à travers l'action des professionnels du tourisme de sensibiliser la clientèle et conforter l'identité touristique du Pays, fondée sur une nature protégée et un cadre de vie préservé.</p> <p><b>le développement des circuits courts de commercialisation :</b> une coopération peut être envisagée autour de plusieurs actions ayant entre autres comme objectifs la structuration de l'offre de produits fermiers locaux, la mise en place d'actions de sensibilisation à l'alimentation de qualité en restauration collective</p> <p><b>l'éco-habitat et éco-construction :</b> nous souhaitons au travers de la capitalisation d'expériences entre territoires sur l'habitat durable, faire émerger et valoriser les savoir-faire et structurer une filière économique locale.</p> <p>✓ <b>Poursuivre la coopération engagée sur le thème du lin et du tissage :</b> Il s'agit de valoriser le patrimoine commun de la Toile, du lin et plus généralement des fibres, sous des aspects touristiques, économiques et pédagogiques.</p>
<b>Effets attendus</b>	<p><b>Effets attendus de la coopération :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ouverture du territoire sur d'autres territoires ruraux</li> <li>✓ Partage et capitalisation d'expérience et de bonnes pratiques</li> <li>✓ Développement de méthodologies de travail en commun</li> </ul> <p><b>Effets attendus des projets mis en œuvre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Engagement des territoires dans une réflexion de labellisation écologique des prestataires touristiques</li> <li>✓ Développement de réseaux de fournisseurs et de ventes locaux</li> <li>✓ Développement d'outils de sensibilisation à l'éco-construction auprès des habitants et élus</li> </ul>
<b>Investissements et opérations éligibles</b>	Formations, étude de faisabilité, communication, animation
<b>Bénéficiaires</b>	Associations, collectivités locales, Groupement d'Intérêt Public
<b>Intensité de l'aide publique</b>	<p>Le financement FEADER intervient dans la limite de 55% du coût total des aides publiques, il ne pourra être sollicité qu'après justification de l'obtention des cofinancements publics nationaux.</p> <p>Dépenses de fonctionnement, salaires et charges : seront prises en considération dans le calcul de la subvention FEADER, les dépenses réellement dédiées à l'action et dont la traçabilité pourra être apportée par le maître d'ouvrage.</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><i>Indicateurs de réalisation :</i></p> <p>Nombre d'actions réalisées</p> <p>Type de publics concernés</p>
<b>Financement FEADER prévu</b>	<b>87 740€</b>

## II- Maquette financière envisagée

Maquette financière du GAL du Pays de Redon et Vilaine au 26 février 2008

Axe FEADER	Dispositif PDRH	Contributions publiques françaises (en euros)								FEADER	Dépenses publiques totales	Taux de co-financement du FEADER par rapport à la DPN*	Contributions privées éventuelles	Dépenses totales
		Communes, CC., Pays	Région Bretagne	Région Pays de la Loire	Département 35	Département 56	Département 44	Etat	Autres publics (chambres consulaires, ADEME...)					
		€	€	€	€	€	€	€	€					
Axe 1	111 A								21 015,00 €	25 685,00 €	46 700,00 €	55,00%	- €	46 700,00 €
	124		16 125,00 €			7 500,00 €				28 875,00 €	52 500,00 €	55,00%	22 500,00 €	75 000,00 €
<b>Sous total Axe 1</b>		<b>- €</b>	<b>16 125,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>7 500,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>21 015,00 €</b>	<b>54 560,00 €</b>	<b>99 200,00 €</b>		<b>22 500,00 €</b>	<b>121 700,00 €</b>
Axe 3	311		3 150,00 €							3 850,00 €	7 000,00 €	55,00%	3 000,00 €	10 000,00 €
	312					208 200,00 €				254 418,00 €	462 618,00 €	55,00%	251 625,00 €	714 243,00 €
	313	15 000,00 €	17 500,00 €			12 500,00 €				55 000,00 €	100 000,00 €	55,00%	37 500,00 €	137 500,00 €
	321	384 500,00 €	120 491,00 €			120 490,00 €		50 000,00 €	20 000,00 €	850 000,00 €	1 545 481,00 €	55,00%	184 170,00 €	1 729 651,00 €
	323 D		6 348,00 €			6 347,00 €				15 515,00 €	28 210,00 €	55,00%	12 090,00 €	40 300,00 €
	323 E		33 636,00 €			40 000,00 €				90 000,00 €	163 636,00 €	55,00%	105 000,00 €	268 636,00 €
	331	35 700,00 €	10 000,00 €			7 850,00 €				65 450,00 €	119 000,00 €	55,00%		119 000,00 €
	341 A	6 000,00 €	3 000,00 €							11 000,00 €	20 000,00 €	55,00%		20 000,00 €
<b>Sous total Axe 3</b>		<b>441 200,00 €</b>	<b>194 125,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>395 387,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>1 345 233,00 €</b>	<b>2 445 945,00 €</b>	<b>55,00%</b>	<b>593 385,00 €</b>	<b>3 039 330,00 €</b>
Coopération	421	37 022,00 €				34 763,00 €				87 740,00 €	159 525,00 €	55,00%	65 475,00 €	225 000,00 €
Animation fonctionnement	431	139 800,00 €				69 900,00 €				256 300,00 €	466 000,00 €	55,00%		466 000,00 €
Participation au réseau		4 200,00 €				2 100,00 €				7 700,00 €	14 000,00 €	55,00%		14 000,00 €
<b>Sous total Axe 4</b>		<b>181 022,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>106 763,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>351 740,00 €</b>	<b>639 525,00 €</b>	<b>55,00%</b>	<b>65 475,00 €</b>	<b>705 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>622 222,00 €</b>	<b>210 250,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>509 650,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>41 015,00 €</b>	<b>1 751 533,00 €</b>	<b>3 184 670,00 €</b>	<b>55,00%</b>	<b>681 360,00 €</b>	<b>3 866 030,00 €</b>

\*DPN : Dépense Publique Nationale

## **CHAPITRE 4 : LE PILOTAGE DU PROGRAMME**

### **I- Structure juridique du GAL**

La structure juridique du GAL :

Le Groupement d'Intérêt Public du Pays de Redon et Vilaine, créée par arrêté interpréfectoral du 13 mars 2002, sera la structure porteuse du GAL. Les statuts de la structure sont joints en annexe.

GIP Pays de Redon et Vilaine  
19, rue Saint Michel - BP 10602  
35606 REDON cedex

SIRET : 183509066 00027  
APE : 751E

Président : Dominique JULAUD

### **II- Organisation du GAL**

La mise en œuvre de l'axe Leader sera effectuée par l'équipe technique déjà en place au sein du GIP lors du programme Leader+. Cette équipe est composée d'une animatrice à temps plein (profil de chef de projet en développement local) et d'une gestionnaire représentant 0,8 Equivalent Temps Plein. L'équipe technique est basée dans les locaux du Pays, à Redon.

Les missions d'animation seront les suivantes :

- ✓ accompagnement méthodologique, technique et financier des porteurs de projets dans le montage de leurs actions dans le respect de la stratégie Leader
- ✓ préparation, animation et coordination de la cellule d'appui technique
- ✓ préparation, animation et coordination des comités de programmation
- ✓ mise en place d'outils de promotion, d'animation et de communication pour favoriser l'émergence de projets, faire connaître la stratégie Leader et en faciliter l'appropriation par les acteurs locaux
- ✓ participation aux actions du réseau rural régional afin de faciliter la capitalisation d'expériences
- ✓ suivi des projets
- ✓ évaluation

Les missions de gestion seront les suivantes :

- ✓ instruction administrative
- ✓ saisie sur OSIRIS

La mise en œuvre de Leader sur le territoire pourra également être facilitée par les relations très étroites que possède le GIP avec les structures faisant partie de l'organisation territoriale du Pays. Ainsi les animateurs de la MEDEFI constitueront de véritables « ambassadeurs » de Leader, notamment dans le cadre de l'application des mesures 312 et 321 du DRDR.

### III- Suivi et évaluation

#### 1- LE SUIVI DE LEADER

Il sera effectué par l'ensemble du comité de programmation. En effet, le comité de programmation doit être considéré comme l'instance de pilotage de Leader. C'est lui qui suivra la mise en place des opérations, qui examinera les rapports d'exécution et d'évaluation et qui orientera ou infléchira, si besoin, la mise en œuvre de Leader. Régulièrement, les instances du Pays seront tenues informées de l'évolution et l'avancée de Leader.

Le suivi comptable et financier sera effectué avec l'appui du logiciel OSIRIS.

#### 2- L'EVALUATION DE LEADER

Afin de pouvoir déterminer à la fois l'impact de la mise en œuvre de Leader sur le territoire et la bonne gestion de l'enveloppe, l'évaluation que devra mettre en place le GAL devra être basée à la fois sur des données qualitatives et quantitatives.

L'exercice d'évaluation sera piloté en interne par le GAL mais fera appel au moins pour l'évaluation à mi-parcours à une expertise externe afin de pouvoir introduire des modifications et effectuer des réorientations.

Dans un premier temps, la définition d'indicateurs de réalisation affinés permettra de sensibiliser les porteurs de projets à la culture de l'évaluation. Des fiches bilans seront mises en place systématiquement pour chaque projet et seront consolidées par la suite lors des évaluations globales.

Comme sous Leader+ la méthodologie utilisée pour l'évaluation de Leader sera la suivante :

##### **1) analyse quantitative et financière du programme à partir des données issues du logiciel OSIRIS**

Cette analyse permettra de répondre aux questions suivantes :

- Qui ont été les bénéficiaires des fonds ?
- Quelle est la répartition géographique des projets et des aides ?
- Quelle est l'aide moyenne par projet
- Comment les fonds ont-ils été programmés (temps, types de projets, etc.)

##### **2) analyse des impacts des projets aidés :**

Cette analyse sera réalisée à travers la mise en place d'un groupe de travail qui devra déterminer les critères d'évaluation et leurs indicateurs. Ce groupe de travail permettra de resituer l'évaluation par rapport aux problématiques du Pays de Redon et Vilaine.

En complément, des entretiens seront mis en place auprès des bénéficiaires.

Par ailleurs et pour mieux connaître les impacts économiques de Leader sur le territoire, il sera possible d'effectuer une analyse des factures des projets mis en place. Cette analyse a pour but de déterminer sur quels secteurs de l'économie ont été concentrés les fonds.

L'évaluation suivra la logique d'intervention préconisée par l'Union Européenne en adoptant trois niveaux d'approche pour mesurer les effets :

- ✓ **l'approche par mesure et actions** pour mesurer l'efficacité
- ✓ **l'approche au niveau du programme** qui permettra d'analyser les thèmes transversaux de Leader (démarche ascendante, caractère pilote, fonctionnement public/privé, mise en réseau, coopération) et les impacts du programme sur l'environnement, les publics cibles, l'emploi, la qualité de la vie, le caractère durable du développement, la population locale.
- ✓ **l'approche territoriale** mesurable grâce aux indicateurs d'impact et aux liens mis en place avec d'autres procédures. Cette approche permet de vérifier la cohérence des différents dispositifs financiers sur le territoire.

Sur le Pays de Redon et Vilaine, l'évaluation devra notamment permettre de mesurer l'apport de Leader:

- ✓ Dans la structuration de nouvelles filières économiques de proximité
- ✓ Dans la création de nouvelles formes d'emploi
- ✓ Dans la mise en place d'un système d'information de qualité sur l'offre de service
- ✓ Dans la réflexion sur l'organisation du transport à l'échelle du territoire
- ✓ Dans la structuration et l'amélioration de l'offre de services sur le territoire
- ✓ Dans la connaissance des nouveaux arrivants
- ✓ Dans la sensibilisation à l'environnement et à la problématique du changement climatique

Trois types d'indicateurs seront utilisés :

✓ **Indicateurs de réalisation** : ils informent sur les effets immédiats et à court terme de l'exécution d'un projet ou d'une activité. Ils reflètent les progrès de la réalisation physique d'un projet.

*Exemples relatifs au projet :*

- Nombre de partenaires mobilisés
- Nombre de nouvelles activités de loisirs
- Nombre d'équipements respectueux de l'environnement
- .../...

✓ **Indicateurs de résultats** : ils apportent de l'information sur les résultats (output) et le produit immédiat dérivé d'un projet

*Exemples relatifs au projet :*

- Nombre d'emplois créés
- Economies d'énergie en tonnes équivalent pétrole
- Fréquentation touristique
- .../...

✓ **Indicateurs d'impact** : ils mesurent les effets à long terme d'un projet ou d'une activité

*Exemples relatifs au projet :*

- Identification du territoire comme pôle d'excellence
- Emergence de nouvelles filières
- Attractivité économique du territoire
- .../...

**Le calendrier de l'évaluation :**

Les outils d'évaluations seront mis en place dès le début du programme pour une évaluation en continu. Un groupe de travail se réunira pour définir plus précisément les indicateurs comme présentés ci-dessus.

Les deux grandes étapes que constituent l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale auront lieu respectivement en 2010 et 2013.

## IV- Participation au réseau rural et capitalisation d'expériences

### 1- PARTICIPATION DU GAL AU RESEAU RURAL

Pendant la précédente programmation Leader+, le Pays de Redon et Vilaine a activement participé au réseau régional de proximité breton créé afin de permettre aux animateurs du programme d'échanger sur leurs expériences, les difficultés et problèmes auxquels ils étaient confrontés. Fort de cette expérience le Pays de Redon et Vilaine souhaite continuer à participer au réseau rural régional, quelle que soit sa forme, afin que puissent être pérennisées les pratiques mises en place sous Leader+. Ce réseau, indispensable lieu d'échanges entre les différents acteurs de Leader, et véritable valeur ajoutée de Leader au niveau régional, devra également permettre d'améliorer les pratiques et expériences mises en place dans les GAL et favoriser le suivi de l'axe leader. Il pourra aussi contribuer au développement de projets de coopération

interterritoriaux entre GAL bretons. Enfin, la possibilité de mutualiser les moyens pour la réalisation d'opérations communes entre GAL est une autre fonction du réseau, à l'image de ce qui a été effectué lors de l'évaluation commune à mi-parcours des GAL bretons par le missionnement d'un groupe d'étudiants, ou bien le guide des actions par territoire financé par le réseau des GAL Pays de la Loire.

La contribution du GAL au réseau rural régional se fera à travers la participation aux rencontres organisées par le réseau (réunions, séminaires, ateliers...), l'échange de pratiques et le partage d'expériences, la co-organisation de manifestations sur son territoire, la promotion auprès du réseau de la stratégie territoriale et des actions mises en œuvre en son sein.

## 2- LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LA CAPITALISATION D'EXPERIENCES

Comme lors du programme Leader+, l'ensemble des opérations financées dans le cadre de Leader fera l'objet d'un recueil d'expériences répertoriant pour chaque action, la réalisation effectuée, son objectif, son coût, les partenaires impliqués, son impact.

D'autre part, afin de communiquer sur la stratégie Leader et sur les opérations menées en Pays de Redon et Vilaine, un certain nombre d'outils seront mis en place :

- un guide du porteur de projets, s'adressant aux bénéficiaires potentiels afin de faire connaître les opportunités de financement et les modalités à suivre pour bénéficier d'une subvention dans le cadre de leader
- des brochures et plaquettes d'informations informant de la stratégie
- des rubriques régulières dans la presse locale et le site internet du Pays [www.pays-redon-vilaine.fr](http://www.pays-redon-vilaine.fr)
- des communications spécifiques grâce aux outils des structures relais du Pays tel le Conseil de Développement, la MEDEFI (lettres, site internet)

## CONCLUSION

Depuis 2005, le Pays de Redon et Vilaine s'est engagé dans une démarche prospective pour anticiper les changements à venir tout en prenant en compte les tendances actuelles de son développement. L'axe Leader doit permettre au Pays de poursuivre cette démarche pour être en mesure de conforter l'existant mais aussi d'**accompagner** les mutations en cours. Ces évolutions sont issues de données à la fois récentes, l'arrivée de nouvelles populations en provenance des grandes agglomérations voisines - que le territoire doit **accueillir** et **intégrer** - mais aussi de données plus anciennes, comme la fragilité économique du territoire et sa dépendance vis-à-vis des centres de décisions extérieurs. De plus, confronté aux problématiques du réchauffement climatique et aux problèmes énergétiques, comme tous les territoires, le Pays de Redon et Vilaine doit contribuer à l'évolution des comportements et favoriser le développement d'une économie de proximité basée sur les échanges locaux et le lien social.

Aussi, la stratégie définie de la façon suivante : **Renforcer la qualité de la vie en Pays de Redon et Vilaine, accueillir, accompagner, intégrer** repose-t-elle sur 3 axes directeurs :

- **Renforcer l'attractivité économique du territoire** en aidant la structuration, le développement et le maintien d'activités et d'emplois dans les nouvelles filières émergentes telles l'éco-construction, l'éco-habitat, l'alimentation durable, les nouvelles énergies. Il s'agit également de dynamiser le tissu économique en renforçant les compétences et en favorisant les nouvelles formes d'emplois et d'encourager une agriculture de proximité respectueuse de l'environnement.

- **Permettre à tous un accès aux services existants et à venir** en renforçant la connaissance de l'offre du territoire auprès de la population et en facilitant l'accessibilité à ces services grâce à des améliorations dans le transport collectif. Les services à la population seront d'autant plus efficaces si le territoire a su anticiper les évolutions démographiques, notamment l'arrivée de nouveaux habitants ou bien le vieillissement de la population

- **Favoriser le lien entre les habitants et leur cadre de vie** et agir ainsi sur le changement des comportements face aux enjeux environnementaux mais aussi créer du lien entre habitants et faciliter l'intégration et l'implication de la population dans la vie locale afin de maintenir une cohésion sociale

Cette stratégie repose sur la logique **d'économie de proximité**, démarche innovante de développement local dans laquelle « *chaque service s'adressant à la personne dans sa vie quotidienne ou à des secteurs d'activités en émergence, produits sur le territoire, orientés sur une logique d'amélioration de la qualité de vie et de revalorisation du local, porte à la fois une dimension sociale, car il crée du lien, une dimension culturelle, car c'est un temps d'émergence d'une nouvelle dimension collective, une dimension économique parce qu'il induit rémunération et échange économique.* »<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Cf. définition du CHEDD de Valenciennes, Collège des Hautes Etudes du Développement Durable

## ANNEXES

**Annexe 1** : Liste des communes constituant le GAL

**Annexe 2** : Carte de l'évolution de la population par commune (recensement 2005)

**Annexe 3** : Bilan des actions de contractualisation 2000-2006

**Annexe 4** : Synthèse de l'évaluation finale du programme Leader+ 2000-2006

**Annexe 5** : Bilan des projets de coopération sous Leader+

**Annexe 6** : Principaux enjeux du territoire : diagnostic du SCOT du Pays de Redon et Vilaine

**Annexe 7** : Lettres de soutien des co-financeurs

**Annexe 8** : Liste des invités aux réunions de préparation Leader

**Annexe 9** : Articles de presse et informations sur le futur Leader

**Annexe 10** : Statuts du Groupement d'Intérêt Public du Pays de Redon et Vilaine